

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2875 - MERCREDI 29 MARS 2017

MÉDIAS

Les assises de
la presse nationale
fixées au mois de mai

En attendant la tenue des assises nationales de la presse congolaise, à une date à convenir courant le mois de mai prochain, le président du Conseil supérieur de la liberté de la communication (CSLC), Philippe Mvouo et le ministre de la Communication, Thierry Mougalla ont lancé hier à Brazzaville la phase prépara-

toire Cette première étape, a précisé Philippe Mvouo, permettra la mise en place d'un comité technique chargé d'apprêter les documents qui seront soumis à l'appréciation des participants.

Dans un communiqué publié à cet effet, il ressort que ces assises seront l'occasion de faire le bilan du chemin parcouru, depuis 1992

(année des premiers états généraux de la corporation) par la presse congolaise en vue d'aborder les questions liées à l'amélioration du statut et des conditions de travail des professionnels des médias, d'arrimer les textes réglementaires aux mutations intervenues dans le secteur et de projeter l'avenir. [Page 16](#)

LÉGISLATIVES 2017

La CNEI et l'administration
planifient les actions
préélectorales

Une commission tripartite regroupant la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), la Direction générale des affaires électorales et le cabinet du ministre de l'Intérieur a planché hier sur les opérations à

mener au titre des préparatifs des élections législatives et locales de cette année.

Le rapporteur général de la CNEI, Martin Bissila a précisé, à cette occasion, qu'il s'agit, entre autres, de préparer l'affichage à travers

Séance de travail de la commission tripartite tout le pays des listes électorales issues de la dernière présidentielle et qui serviront de listes de base; d'apprêter les textes réglementaires et légaux liés à ces élections...

[Page 2](#)

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Arlette Soudan
Nonault poursuit sa
détection des projets
porteurs

La ministre du Tourisme et des loisirs entourée du préfet de la Cuvette-Ouest et de l'administrateur-maire d'Okoyo

Après son passage dans les départements du Niari, de Brazzaville, de Pointe-Noire, du Kouilou et de la Cuvette, la ministre du Tourisme et des loisirs, Arlette Soudan Nonault, a séjourné dans la Cuvette Ouest, un département présentant d'énormes opportunités d'un développement de l'éco-tourisme, grâce à la présence du Parc national d'Odzala Kokoua, la plus grande aire protégée du Congo. [Page 3](#)

REVENDEICATIONS SOCIALES

La Fétrasseic veut
une rencontre avec
le Premier ministre

Qualifiant de « désastreuse et inhumaine » la situation de ses adhérents ayant fait valoir leurs droits à la retraite, la Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture (Fétrasseic), a appelé les autres centrales syndicales à se joindre à elle pour exiger à l'Etat de faire face à cette situation.

Dans une déclaration rendue publique à Brazzaville, le secrétaire fédéral de la Fétrasseic a annoncé son souhait de rencontrer « immédiatement » le Premier ministre pour, dit-il, « trouver des solutions idoines et définitives relatives au paiement régulier des pensions des retraités en cette année de rigueur et de vérité ».

[Page 7](#)

ÉDITORIAL

Tous ensemble

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Tous ensemble

Plus le temps passe en ce début de vingt-et-unième siècle plus il apparaît évident que le fait, pour les peuples africains, d'accompagner leur émergence sur le plan économique et social par l'organisation d'actions communes dans des domaines stratégiques leur confère une crédibilité certaine aux yeux des bailleurs de fonds qui, certes, ont conscience du vaste mouvement en cours sur le continent mais qui, jusqu'à présent, se demandaient à juste titre s'il était raisonnable d'anticiper ce mouvement historique. Aussi convient-il de tout mettre en oeuvre maintenant pour que les grands projets régionaux deviennent des réalités concrètes.

Avant d'aller plus loin dans le raisonnement, ajoutons à ce qui précède que l'argent ne manque pas dans la sphère internationale même si la croissance mondiale tend à se ralentir. Contrairement aux apparences, en effet, les caisses des institutions internationales, des banques, des multinationales sont pleines d'or, de devises, d'actifs de toutes sortes qui ne demandent qu'à s'investir là où ces entités auront un juste retour de leur engagement. Jamais il n'y a eu autant de ressources disponibles au plan international pour des projets porteurs d'avenir et, surtout, de rentabilité immédiate ou à long terme.

Conséquence de ce qui précède, il ne suffit pas de lancer des idées nobles, d'imaginer des projets porteurs d'avenir, de se réunir ostensiblement pour mettre au point des plans intelligents si l'on veut convaincre la communauté financière mondiale d'accompagner la marche en avant du continent. Il faut aussi faire en sorte que ce qui était à l'origine une idée, un concept devienne un projet précis, organisé, structuré de telle façon que le monde de l'argent - entendu au sens large, c'est-à-dire à l'échelle planétaire - s'y intéresse de près. Si ce n'est pas le cas rien de sérieux ne sortira des accords conclus entre les Etats.

Prenons un exemple pour illustrer ce propos. Il y a deux semaines les douze Etats du Bassin du Congo ont décidé d'unir leurs efforts pour le développement durable en créant le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo. Ils ont ainsi marqué leur volonté de travailler ensemble à l'émergence de cette partie du monde et ont jeté les bases d'une communauté riche de promesses. Mais ils doivent maintenant passer très vite à la phase suivante qui est celle de la concrétisation du projet, sans quoi le rêve ne deviendra pas réalité. Affaire à suivre de très près !

Les Dépêches de Brazzaville

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Une commission tripartite est déjà à pied d'oeuvre



Les membres de la commission (Adiac)

Une commission tripartite regroupant les responsables de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), de la Direction générale des affaires électorales (DGAE) et du cabinet du ministre de l'Intérieur s'est réunie le mardi 28 mars à Brazzaville pour s'accorder sur la liste des opérations à réaliser dans l'immédiat.

Ces opérations, a précisé le rapporteur général de la CNEI, Martin Bissila, tournent autour de tout ce qui est lié à l'édition et à la notification des listes électorales de base par circonscription. « Étant donné que les Congolais ont voté pendant l'élection présidentielle, il existe donc des listes qui ont été utilisées dans toutes les circonscriptions administratives, ce que nous appelons

listes de base. Il faut donc les éditer rapidement de manière à ce qu'elles soient déjà affichées pour que la population commence à les consulter », a-t-il conseillé. Outre cette notification, qui est la première étape, a-t-il précisé, s'ajoute l'inventaire du matériel étant entendu que pour voter, il faut certes des listes mais aussi du matériel.

À ce titre, la CNEI procédera à l'envoi dans les différents lieux de vote, et ceci dans les plus brefs délais d'une mission conjointe CNEI-DGAE pour un bon suivi sur le terrain en accord avec les fonctionnaires de l'Etat en l'occurrence les préfets, sous-préfets, administrateurs maires et autres.

La même mission procédera au dénombrement des bureaux de vote par circonscription électo-

rale. Sur la question de la révision extraordinaire des listes électorales, l'une des recommandations de la récente concertation de Ouesso, le rapporteur général de la CNEI a déclaré : « Nous sommes en train de faire de sorte qu'au niveau des préparatifs, tous les textes liés à la campagne de révision des listes puissent être déjà approuvés. En fait ils le sont déjà, il faut juste attendre le décret convoquant le corps électoral et même avant le décret, la loi électorale qui va certainement subir quelques modifications avant son examen par le Parlement ».

Notons que la réunion a été dirigée par le président de la Commission nationale électorale indépendante, Henri Bouka.

Jean Jacques Koumbema

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbema, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba,

Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS TRANSVERSES

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Chef de production :

Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Cuvette ouest, un département potentiellement riche

La ministre du Tourisme et des loisirs, Arlette Soudan-Nonault, a effectué une mission de travail dans le département de la Cuvette ouest, du 23 au 27 mars. But : oeuvrer davantage pour la promotion du tourisme et des loisirs au Congo.

L'intérêt touristique de la Cuvette ouest n'est plus à démontrer. Potentiellement riche, ce département abrite le Parc national d'Odzala-Kokoua, la plus grande aire protégée du Congo. A Odzala-Kokoua, l'activité touristique est à une étape de croisière. Elle est pratiquée par un opérateur professionnel, à savoir la société Congo conservation Company. Ce parc est certainement, à ce jour, le produit touristique le mieux élaboré de la République du Congo. Arlette Soudan-Nonault, veut d'une promotion du tourisme et des loisirs, qui se focalise autour des méthodes participatives entre les acteurs qui sont dans le département et son ministère pour une collaboration plus directe, plus franche.

Accueillie sous une pluie battante, le 23 mars 2017 à Ewo chef-lieu du département de la Cuvette ouest, la ministre du Tourisme et des loisirs a tout de suite eu une séance de travail avec les autorités locales et toutes les sensibilités d'Ewo, en présence du préfet du département, Jean Edouard Okouya.

Des interventions fructueuses

La ministre du Tourisme et des loisirs a eu un entretien interactif avec ses interlocuteurs. Plusieurs préoccupations ont été au centre de cet entretien, parmi lesquelles la bancarisation dans la Cuvette ouest sans laquelle l'éclosion touristique ne peut se faire. Il en est de même pour les centres de formation, le manque des loisirs juvéniles et l'état piteux des routes.

Arlette Soudan Nonault a loué la politique de la municipalisation accélérée qui a permis le développement du



La ministre Arlette Soudan Nonault accueillie à Okoyo (Adiac)

pays. Quant au manque de centres de formation en métiers d'hôtellerie, elle a annoncé que son ministère est en train de s'organiser pour pallier la difficulté. Toutefois, elle a reconnu qu'au Congo Brazzaville, il n'y a pas encore d'institut dans les métiers du tourisme et de l'hôtellerie. Mais depuis peu, le ministère travaille avec le royaume du Maroc, bientôt sera signé un protocole d'accord en vue de la formation des jeunes à ces métiers. Toujours dans le même contexte, la ministre du Tourisme et des loisirs a reçu une délégation du département 60/18 des Yvelines en France, notamment sur la première école dans les métiers du tourisme et de l'hôtellerie.

« Les gens ont une mauvaise appréhension en ce qui concerne le ministère du Tourisme et des loisirs. Ce ministère n'investit pas, il accompagne... Notre rôle à nous, c'est la mise en lumière par le biais de

l'OPIC. C'est une direction qui gère les bureaux d'information touristique, donc des offices », a-t-elle souligné, ajoutant qu'aucun partenaire même dans le cadre du tourisme ne peut aller investir dans un département s'il n'y a pas un partenaire comme la banque. Le ministère du Tourisme et des loisirs travaille en partenariat avec la Banque postale du Congo, a informé la ministre. Il existe, a-t-elle dit, un fonds de développement touristique, précisant que « nous ne faisons que le prélèvement des taxes hôtelières qui s'élèvent à 10% la nuitée. Nous allons mettre cela sous la concession. Il y aura des appels d'offres pour la gestion des sites touristiques tels que la Loufoulakari. Avec ces taxes, nous avons lancé le 1er circuit touristique de Brazzaville ; les bureaux d'information touristique. »

Quant aux loisirs, les intervenants ont constaté que la population

congolaise est à moitié jeune et à chaque 100 m, il y a des débits de boisson ; c'est le seul loisir qui reste. Que faire pour tordre le coup à ces loisirs reposant sur les débits de boissons? se sont-ils interrogés. Ils ont aussi dénoncé le fait que le ministère ne suit pas le lotissement des nouveaux quartiers. En effet, pensent-ils, le ministère devrait avoir des espaces de loisirs dans les quartiers nouvellement créés.

A propos, la ministre du Tourisme et des loisirs a précisé que tous les tenanciers des débits de boissons et autres boîtes de nuit, devraient mettre à exécution la loi interdisant les adolescents à fréquenter ces endroits, mais hélas ! rien n'est fait. D'où, a-t-elle invité les autorités locales à s'y impliquer. Elle n'a pas caché le vif désir de son département d'avoir un plan national des loisirs comme c'est le cas pour le tourisme.

« Nous travaillons et souhaitons que dans 11 ou 12 mois, nous ayons un plan de stratégie nationale des loisirs, le tourisme ayant déjà son plan national. Nous allons implanter trois grands parcs d'attraction de loisirs. Il y aura un parc non loin de Brazzaville, un autre du côté de Madingou et un autre encore au nord du pays », a-t-elle indiqué.

Le manque de route, un frein pour le développement touristique du département

Il ne peut y avoir développement touristique sans les voies de communication. C'est à cette difficulté que le département de la Cuvette ouest est confronté. Le président du Conseil de ce département Richard Ejeni, reconnaît l'état piteux de la route, notamment entre Boundji et Ewo. Il déplore le fait que les populations de la Cuvette ouest en général et celles d'Ewo en particulier, ne se rendent plus à Brazzaville dans des moyens

climatisés comme cela fut le cas à un moment de l'histoire. Toutefois, il pense que si le conseil peut bénéficier d'un petit coût de pouce, même à la hauteur de 100 millions de FCFA, beaucoup de problèmes seront résolus. Pour la ministre du Tourisme et des loisirs, le gouvernement est en train de chercher le financement afin de bitumer les 25km de route séparant Boundji et Ewo.

De son côté le préfet du département, Jean Edouard Okouya, s'est dit prêt à accompagner la ministre dans son programme. « La Cuvette ouest est un département très riche. Vous êtes venue soutenir le département. Nous sommes en train de nous organiser afin de mettre de l'ordre là où les choses ne sont pas claires », a-t-il dit.

Avant de se rendre à Okoyo le 24 mars, la ministre du Tourisme et des loisirs a échangé avec les sages d'Ewo.

Okoyo, deuxième étape

Dans cette sous-préfecture, plusieurs habitants ont réagi, à l'instar de l'abbé, Hervé Iyouma, Pena-Moké qui a posé une question sur le site de Mbiyé où a été inhumé l'un des De Brazza, malheureusement ce site dit-il, est à l'état sauvage et d'accès difficile. A propos Arlette Soudan Nonault a pris note et a promis prendre toutes les dispositions pour y remédier. Le ministère envisage également d'envoyer 12 photographes qui vont rester longtemps dans ce département afin de faire des vues de tous les sites qui doivent figurer dans le nouveau guide touristique. Elle a aussi invité les habitants d'Okoyo à pratiquer le tourisme traditionnel. La ministre a informé l'auditoire que Brazzaville dispose de 475 hôtels dont 6 de grand standing ayant une capacité totale de 1500 lits.

Bruno Okokana

INTERVIEW

Marie Janice Souzan : « Le FIAD est une opportunité pour innover et s'adapter au marché »

Comptée parmi les opérateurs économiques du Congo invités à la 5^e édition du Forum international Afrique développement (FIAD) tenue du 16 au 17 mars derniers à Casablanca au Maroc, Marie Janice Souzan, directrice générale de GX International, qui prenait part, pour la première fois, à ce grand rendez-vous d'hommes d'affaires du continent invoque aux Dépêches de Brazzaville l'intérêt de ce forum et les opportunités qu'il offre aux chefs d'entreprises.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Vous participez pour la première fois à ce Forum, une plate-forme incontournable pour les entrepreneurs africains.

Quelle leçon tirez-vous de cette rencontre ?

Marie Janica Souzan (MJS) : C'est une très bonne démarche pour les entreprises de la région subsaharienne et de toutes les entreprises africaines. C'est aussi un message donné par le roi du Maroc pour une coopération renforcée sud-sud : en termes d'échanges d'expertise, transfert de savoir. Et en qualité de PME que nous sommes. C'est vraiment un regard sur l'avenir, les méthodes de travail pour progres-

ser, conquérir de nouveaux secteurs d'activités, se diversifier pourquoi pas !

LDB : Au terme des rencontres B to B, aviez-vous détecté des possibilités de partenariat ou de joint-venture avec d'autres entreprises évoluant dans votre secteur ?

MJS : Nous avons rencontré pas mal d'entreprises dans notre domaine parce que nous sommes dans la messagerie, logistique et le transit. Nous avons rencontré des partenaires qui sont ouverts pour nous apporter une coopération technique sur le transfert de savoir en permettant d'élargir notre base, diversifier nos produits. Ce sont des rencontres très positives qui vont se renforcer. Sur le B to B, c'est la première étape qui ouvre les négociations et pourquoi pas envisager de faire venir les partenaires au Congo pour approfondir nos échanges. Pour nous, en tant que GX International, ces contacts ont été bénéfiques parce que ça nous ouvre de nouvelles perspectives pour innover et nous adapter au contexte du nouveau marché et éviter de faire du surplace à l'heure de l'innovation technologique.

LDB : Evoluant dans le domaine des services, pensez-vous qu'une

grande diversité d'opérateurs congolais à ce forum aurait été souhaitable ?

MJS : Nous avons eu l'opportunité de venir, mais nous ne résumons pas tout ce qui se passe au Congo. Néanmoins, nous avons vu et c'est à nous d'être des messagers pour intéresser les opérateurs d'autres secteurs d'activités tels que les BTP, les Télécoms, l'habitat, l'agriculture et l'agro-industrie. En ce qui me concerne, je suis venue, j'ai pris des contacts et c'est à moi d'aller présenter ses opportunités de coopération et de partenariat à ceux qui sont restés au pays.

Je pense qu'il est temps que nous devons travailler ensemble dans la perspective d'une plus forte participation à la 6^{ème} édition du FIAD, l'année prochaine, où la femme chef d'entreprise sera au cœur des préoccupations du développement économique de l'Afrique.

En tant que femme chef d'entreprise, je sors de ce forum très déterminée à tout mettre en œuvre en termes de restructuration, de mise en place des processus pour qu'on soit aussi un jour nominé lors des Trophées de la coopération sud-sud. Ce qui sera une fierté pour le Congo et l'Afrique. Une Afrique en marche.

LDB : Quelles sont aujourd'hui les ambitions à court, moyen et long terme de GX International ?

MJS : GX a été créé il y a 25 ans, pour apporter une réponse à la messagerie locale. A partir de notre métier de base qui est la messagerie, on est passé aux métiers de la logistique, du transit. En 25 années d'activités et de développement dans le secteur formel, nous avons également obtenu les agréments de commissionnaire agréé en douane et transit.

Aujourd'hui, nous avons l'ambition de continuer à nous renforcer, nous restructurer, marquer l'innovation pour toujours progresser et conquérir les nouveaux terrains et de nouveaux marchés. Pourquoi pas penser à faire des franchises GX dans les pays d'Afrique centrale d'abord et de l'Afrique tout entière ensuite, une ambition assez grande, disons-le. Personnellement, je travaille, depuis que j'ai repris la direction de la société GX International pour conquérir de nouveaux segments de marchés, continuer la dématérialisation des processus avec SAP, et obtenir la certification ISO 9000.

LDB : On l'a évoqué, l'un des freins du développement des PME en Afrique subsaharienne est le



Marie Janica Souzan (Adiac)

manque de financement. Etes-vous dans ce lot aussi ?

MJS : Il est vrai que l'accès au financement est un réel problème auquel font face les PME-PMI, mais en tant qu'opérateur, on est là pour les dépasser. D'abord compter sur ses propres forces, rassurer les banques qui sont là pour nous accompagner, c'est le cas de Crédit du Congo, une filiale du Groupe Attijariwafa bank avec qui, nous avons entrepris des démarches d'accompagnement.

Je pense que c'est à nous d'aller vers la banque, dire quelles sont nos ambitions. Je fais partie de cette nouvelle génération qui essaie de mettre l'accent sur les nouvelles technologies parce que nous sommes dans un environnement connecté. Aujourd'hui, on se doit, en tant que PME, d'avoir les outils nécessaires qui nous permettent d'aller vers la certification.

Propos suscités par Guy-Gervais Kitina

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT**

**RÉPUBLIQUE DU CONGO
UNITÉ *TRAVAIL * PROGRÈS**

CABINET

C O M M U N I Q U E

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat informe les agents civils de l'Etat n'ayant pas pu se présenter à la première phase du recensement physique, que la phase de réclamation aura lieu à partir du 27 mars 2017 à Brazzaville.

A cet effet, les agents concernés sont priés de se présenter à l'inspection générale des services administratifs située dans l'enceinte du laboratoire national de santé publique, munis d'une pièce d'identité en cours de validité, d'une attestation de présence au poste, d'une carte photo d'identité en couleur format 4 x 4 et des documents justifiant, selon les cas, leur absence au poste de travail lors du contrôle physique, notamment :

- une attestation de congé et une note de cessation de service ;
- une attestation ou un arrêté de mise en stage ;
- un ordre de service ou de mission ;
- une autorisation d'absence ;
- un dossier d'hospitalisation.

Fait à Brazzaville, le 24 MARS 2017



Aimé Ange Wilfrid BININGA.



DROITS DE L'HOMME

Les parents de prétendus enfants disparus saisissent l'Adhuc

L'Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (Adhuc) et d'autres organisations de la société civile ont animé, le 25 mars à Brazzaville, une conférence de presse pour éclairer l'opinion sur la disparition constatée de certains enfants dont les parents se sont constitués en collectif.

Lors de cette conférence de presse, les membres de l'Adhuc, saisis par le collectif des parents des prétendus disparus ont rappelé l'une des dispositions de la Constitution de la nouvelle République à son titre II intitulé : Des droits, libertés et devoirs des citoyens, précisant à son article 11 que : Toute personne arrêtée est informée du motif de son arrestation et de ses droits dans une langue qu'elle comprend. Tout acte de torture, tout traitement inhumain cruel ou dégradant est interdit. Le pouvoir judiciaire, gardien des libertés individuelles assure le respect des principes dans les conditions fixées par la loi.

Après le rappel de cette disposition, les organisations de la société civile ainsi que les parents présents dans la salle ont écouté le récit du

représentant des familles des prétendus disparus qui s'est exprimé en ces termes : « En

date du 07 février 2017, 15 jeunes garçons avaient été interpellés par la police et

placés en garde à vue au poste de police avancé du contre-rail de Poto- Poto pour un délit de droit commun. 8 avaient été retirés de leurs geôles et conduits vers un lieu inconnu. Les

recherches effectuées par les parents de trois jeunes faisant partie des 8, n'ont jusque-là rien donné ».

Après quoi, les familles se sont rapprochées des responsables de la police mais sans suite, a jouté le représentant.

Devant de telles situations, l'Adhuc a fait savoir que dans le cadre des dispositions législatives internes garantissant les droits de l'homme au Congo, l'ensemble des instruments juridiques, internationaux des droits et règlements en vigueur sont favorables à la protection et à la promotion des droits de l'homme.

Dans les principes fondamentaux proclamés et garantis, il y a la charte des Nations unies du 24 octobre 1945, la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, la Charte africaine des droits des peuples du 26 juin 1981.

Jean Jacques Koumba



Les organisations de la société civile lors de la conférence de presse(Adiac)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROJET FORÊT ET DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE
Unité de Coordination du Projet
B.P 14 564 Brazzaville, République du Congo, Tel : +242 05 616 95 74 / 06 817 06 33, / Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/MEFDDE/CAB-PREDD/2017

« Recrutement de l'Assistant du Chef de la Cellule MNV chargé de la Modélisation du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation Forestière (PREDD) »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Don additionnel (TF0A 1223), pour le financement des activités du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement de l'Assistant du Chef de la Cellule MNV chargé de la Modélisation du PREDD.

2. L'objectif de la mission de l'Assistant du Chef de la Cellule MNV chargé de la modélisation est d'assister le Chef de la Cellule dans la conduite des travaux spécifiques visant au développement et à la mise en œuvre des scénarii et niveaux de références de la REDD+ en République du Congo. La durée de la mission est de douze (12) mois.

3. L'Unité de coordination du Projet Forêt et Diversification Economique PFDE, en sa qualité d'agent fiduciaire actuel du PREDD, invite les candidats individuels admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (qualifications, expérience professionnelle dans le domaine,

missions similaires exécutées etc.).

4. Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants : Curriculum-vitae actualisé indiquant notamment l'expérience professionnelle antérieure du consultant dans le domaine de la mission ainsi que l'adresse complète du candidat, copies des diplômes et certificats obtenus.

5. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

6. Le profil souhaité des candidats est le suivant : Niveau (BAC + 3 au moins) dans les domaines de l'économie, des mathématiques, du développement, de l'agronomie, de la foresterie, ou autres domaines similaires ; expérience d'au moins un (01) an dans les domaines liés à la modélisation et/ou à la statistique appliquée ; parfaite connaissance du processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et du Niveau de Référence de la REDD+ en République du Congo serait un atout ; bonne connaissance des outils informatiques, notamment Word, Excel, Powerpoint et Internet ;

parfaite maîtrise du français.

7. Les candidats intéressés peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique à l'adresse électronique pfdecongo2011@yahoo.com, copie à predd.cg@hotmail.com pour obtenir des informations supplémentaires éventuelles.

8. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le jeudi 13 avril 2017 :

Coordination Nationale REDD
Immeuble J-370/V, Quartier OCH, Arr.3-Moungali-Brazzaville, République du Congo
Courriel : predd.cg@hotmail.com, copie à pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 24 Mars 2017

Le Coordonnateur

Joachim P. P. P. Le Coordonnateur



MOIS DE LA FEMME

L'association « Petit David pour la paix » valorise le port du pagne

Ursule Nsona a remporté la palme d'or de la 2^e édition du concours dames : « Grand prix Kanga Liputa », le 26 mars à Madibou, dans le 8^e arrondissement de Brazzaville, sur le thème : « Femmes, revalorisons le port du pagne ».



Les onze candidates ; crédit photo DR

Au total, onze candidates, représentant les onze quartiers que compte Madibou ont pris part à ce concours, sous l'œil d'un jury composé de trois membres. Il a fallu trois passages pour départager les onze candidates. En effet, les trois passages exigeaient le nouement des deux pagnes et du foulard. Ce n'est que de la sorte que les membres du jury présidé par Edwige Miéré, secondée par Solange Ndandou et Audrey Biyoundi, ont mentionné les points à chaque passage des candidates pour en ressortir les cinq premières qui ont reçu des présents. C'est ainsi que la lauréate, Ursule Nsona, a reçu une récompense, composée, entre autres, d'une pièce d'étoffe et d'une enveloppe.

Selon le président de l'association « Petit David pour la paix », Rey Sileyas Nkombo, l'organisation de cette activité s'inscrit dans le cadre de la poursuite de son programme d'activités de l'année en cours. Quant au thème retenu, il rappelle l'importance que présente le pagne dans la vie de chaque femme. Ceci à un moment où la nouvelle génération des femmes tend à négliger le port du pagne au profit des tenues importées. Le président de cette association, membre du groupement des associations Bana Congo, a enfin annoncé l'organisation de la 3^e édition du concours dames « Grand prix Kanga Liputa » en mars 2018.

Notons que la 2^e édition de ce concours a été rehaussée de la présence des femmes de la Dynamique républicaine pour le développement ; des représentants du groupement des associations Bana Congo ainsi que l'inspecteur chargé de l'éducation civique à la mairie de Madibou.

Parfait Wilfried Douniama

VIE ASSOCIATIVE

Les épouses des officiers de la police disposées à encadrer les femmes

A l'occasion de la célébration de leur 15^e anniversaire, la Mutuelle des épouses des officiers de la Police (MEOP) a animé le 25 mars à Brazzaville une causerie-débat sur « les droits et libertés de la femme » et « la santé de la reproduction », deux thèmes jugés importants, à en croire les organisatrices de la cérémonie.



Les participantes ; crédit photo DR

« Le choix de cette thématique, est motivé par les comportements dégradants et humiliants dont sont souvent victimes certaines femmes. C'est pourquoi, nous osons espérer que cette séance vient à point nommé pour nous sortir de l'ignorance », a déclaré Annie Ndengué, présidente de cette structure dans son mot de circonstance.

La présidente de la MEOP a déploré qu'il n'est pas rare de voir aujourd'hui dans nos sociétés, des femmes abandonnées à leur triste sort après la disparition de leurs époux, alors qu'elles devaient bénéficier de leurs droits et libertés.

De même, de nombreuses femmes sont laissées pour compte après une longue vie

maritale sans dommages et intérêts. Devant ces situations humiliantes, la femme se voit obligée de mener une vie de débauche comme moyen de survie et d'offrir à sa progéniture une éducation requise.

L'ignorance des droits ainsi que la superstition en milieu féminin constituent encore une barrière à l'éveil de la conscience collective de la femme, pour mettre un terme à ces situations malheureuses, a renchéri Annie Ndengué. « Il est donc impératif d'informer régulièrement la femme sur ses droits afin qu'elle s'en approprie et qu'elle soit à mesure d'exprimer sa liberté en tant que personne humaine qui mérite respect et considération », a-t-elle signifié, avant de

rappeler que la femme congolaise dispose de plusieurs atouts dans son émancipation. A cet effet, elle a besoin d'un encadrement meilleur pour marquer ses pas vers le développement. Pour sa part, la

directrice générale de l'intégration de la femme au développement, Arlette Raymonde Bakou a rappelé à la lumière de la déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres traités que tout individu a droit à la vie, la liberté et la sûreté de sa personne.

La femme a aussi droit à la liberté d'expression, de ne pas être tenue en esclavage, d'avoir un procès équitable, l'égalité devant la loi, la liberté de circulation, une nationalité, se marier et former un foyer, un travail, un salaire égal pour un travail égal. « Les droits des femmes sont-ils théoriques ou réels, réclamés pour les femmes et les filles dans de nombreuses sociétés à travers le monde ? », s'est-elle interrogée.

Jean Jacques Koumba

SALUBRITÉ

Bana Congo lance le programme d'assainissement «Braza propre»

Le Groupement d'associations Bana Congo (GABC), présidé par Rock Akindou, a lancé le week-end dernier au marché Maman Mboulé, situé au quartier 68 dans le sixième arrondissement Talangaï, son programme d'assainissement et de salubrité intitulé « Braza propre ». Il vise à encourager les populations des différents quartiers de Brazzaville en vue de contribuer au renforcement des politiques de lutte contre l'insalubrité.

Selon le représentant du président de cette association, Golden Nguié, ce geste est destiné à encourager les jeunes brazzavillois à œuvrer au renforcement de la lutte contre l'insalubrité dans les différents quartiers de la ville capitale. Ceci, afin d'éradiquer aussi certaines épidémies causées par l'insalubrité observée dans nos arrondissements.

« Cet acte témoigne indubitablement notre volonté de soutenir les actions de nos autorités compétentes. D'autant plus que, malgré les efforts du gouvernement et des autorités municipales, les problèmes en matière d'assainissement se posent encore avec acuité dans les quartiers. Ce marché par exemple depuis sa mise en fonction n'a jamais reçu un coup de balai », a précisé Golden Nguié, spécifiant que le marché Maman Mboulé qui constitue un bijou pour les populations du



Bana Congo au marché Maman Mboulé (Adiac)

quartier 68 est désormais doté de matériel aratoire. Et, pour pérenniser cette action, l'association vient de créer la « journée de salubrité et d'assainissement

des quartiers et marchés de Brazzaville ».

Par ailleurs, déplorant le comportement qu'affichent certaines populations, Golden Nguié a déclaré

que le problème d'assainissement de nos quartiers ne devrait pas être la seule prérogative des autorités municipales, mais devrait aussi intéresser les jeunes et les habitants de ces quartiers.

« L'option prise par le président de notre plate-forme est d'inciter les jeunes et les populations à rendre propres les édifices publics et à aimer la propreté. Mais,

la réussite de cette politique d'assainissement nécessite que les jeunes soient associés et unis. Les problèmes de salubrité sont liés à notre santé », a-t-il reconnu avant de souligner que ce projet s'étendra dans les départements du Congo et regroupera à Brazzaville tous les jeunes des différents quartiers du nord et du sud sans distinction.

Appréciant de son côté ce geste, l'une des vendeuses a souhaité que celui-ci ne soit pas le dernier. « Nous sommes très contents de cet acte humanitaire. Parce que, c'est une manière de nous encourager », a-t-elle reconnu.

Golden Nguié a conclu la cérémonie en soulignant que la vision du GABC est de regrouper les jeunes de tous les arrondissements de Brazzaville afin de leur rappeler les devoirs civiques qui leur incombent en les poussant à prendre conscience du danger de vivre dans un milieu insalubre et entouré d'immondices.

Notons que le GABC œuvre aussi dans les domaines social et culturel.

Rock Ngassakys

TRIBUNE

Financement soutenable du Fonds bleu

Le Fonds bleu est un programme de développement économique durable et innovant, concernant l'exploitation des ressources renouvelables des eaux et forêts du Bassin du Congo. D'un montant de 65 milliards, fixé par la 22e Conférence des 196 Parties signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de Marrakech (2016), il est composé de subventions renouvelables des Etats de 100 millions l'an avec des engagements sur le long terme. Il finance les projets d'Economie Bleue. Celle-ci est définie par la Commission économique des Nations unies (CEA) pour l'Afrique comme une « économie qui concerne toutes les étendues d'eau, y compris les lacs, les cours d'eau et les nappes souterraines, les mers et les côtes. Elle vise à promouvoir la gestion durable des eaux et forêts dans l'ensemble du Bassin du Congo ». Ces projets préservent cette zone des mauvaises pratiques d'exploitation des ressources, en favorisant les activités alternatives dont la gouvernance est au bénéfice des populations locales.

Ce Fonds existe déjà dans plusieurs pays où, il est financé essentiellement par leurs capitaux propres. En 2002, la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) au Canada signait avec le gouvernement du Québec l'Entente de Communauté sur le Développement Durable prévoyant la constitution d'un Fonds bleu métropolitain, concernant les projets de conservation, de mise en valeur et d'accessibilité aux rives et aux plans d'eau de la région métropolitaine de Montréal. 68 projets pour 41,9 milliards \$, dont 6 milliards \$ proviennent du gouvernement du Québec, 10,5 milliards \$ de la Communauté et plus de 25,5 milliards \$ des Municipalités participantes qui en assurent la maîtrise d'œuvre. En Europe, l'Economie bleue représente 5,4 millions d'emplois et une valeur ajoutée brute de près de 500 milliards par an. Elle est financée par la politique maritime intégrée dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union Européenne 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le projet du Bassin du Congo couvre plus de deux millions de km² de forêt, soit 6% de la superficie des forêts du monde, avec un potentiel économique, faiblement exploité, faute de financements soutenables.

I- Du potentiel économique : Le bassin du Congo absorbe plus de 271 gigatonnes de carbone par an et constitue un grand réservoir d'eau potable. Ce deuxième poumon d'oxygène du monde après l'Amazone, compte 13.000 plantes dont 6.000 arbres de valeur commerciale, 1.086 oiseaux, 400 mammifères, 280 reptiles, 216 amphibiens, 686 poissons et 900 papillons. Les activités économiques qui en découlent sont : l'exploitation du bois, la pêche, l'aquaculture, l'éco-tourisme, les transports fluviaux, l'élevage, les mines et l'hydroélectricité. Plus de 60 millions de personnes en dépendent avec plus de 20% des emplois disponibles dans le secteur forestier, représentant moins de 8% de la richesse nationale des pays de la zone, loin des 15% prévus par le Fonds forestier du Bassin du Congo (2008). Le taux de déforestation annuel brut de 0,13 % entre 1990 et 2000, a doublé entre 2000-2005, et depuis, cette zone perd 4 millions d'hectare de forêt par an.

II- Au financement soutenable : Le Mémoire d'entente pour créer un Fonds bleu pour la gestion des ressources en eau, signé le 8 mars 2017 à Oyo entre l'Angola, le Congo, la RDC, le Gabon, la Centrafrique, le Burundi, le Rwanda, le Tchad et le Maroc, permettra de lever 100 millions en 2017. D'autres pays qui s'étaient engagés dans ce projet, le signeront plus tard, au risque de compromettre son financement, voire sa réalisation.

Certes, ce fonds est éligible au Fonds vert pour le climat de 100 milliards \$ de 2012-2020, destiné à aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à s'adapter aux changements climatiques et à soutenir leur transition vers les énergies renouvelables. Ce mécanisme d'aide financière des Nations unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, n'a retenu jusqu'ici que 8 projets sur les 37 présentés pour 168 millions \$. Il est aussi éligible au très sélectif plan d'investissement de l'Union Européenne pour le développement durable, la lutte contre les causes des migrations irrégulières et la réintégration qui prévoit 3,35 milliards dès 2017.

Ainsi, le Fonds bleu est une opportunité pour améliorer la diversification de l'économie du Bassin du Congo. Mais, l'opportunisme des parties rend problématique l'optimisation du financement, qui ne sera soutenable que moyennant une contribution conséquente des Etats concernés et un système de gouvernance crédible.

Emmanuel OKAMBA
Maître de Conférences HDR
en Sciences de Gestion

REVENDICATIONS SOCIALES

La Fétrasseic demande l'implication des centrales syndicales pour le paiement des pensions des retraités

Dans une déclaration rendue publique le 27 mars à Brazzaville, le secrétariat fédéral de la Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture (Fétrasseic), a qualifié de « désastreuse et inhumaine » la situation que connaissent actuellement ses adhérents ayant fait valoir leurs droits à la retraite.

Selon cette déclaration signée du secrétaire général national, Basile Ngoli, les retraités ayant servi « loyalement et hon-

nêtement la République » et « ayant payé régulièrement leurs cotisations mensuelles », connaissent un retard « inadmissible et inacceptable » de quatre mois de pensions. Il s'agit notamment de ceux qui émargent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (Crf). C'est ainsi que le secrétariat fédéral de la Fétrasseic demande aux trois centrales syndicales les plus représentatives, à savoir la Confédération syndicale des

travailleurs du Congo (CSTC), la Confédération syndicale congolaise (CSC) et la Confédération des syndicats libres et autonomes du Congo (Cosylac), de rencontrer « immédiatement » le Premier ministre. Afin, dit-il, de « trouver des solutions idoines et définitives relatives au paiement régulier des pensions des retraités en cette année de rigueur et de vérité. » Rappelons que la Fétrasseic est affiliée à la CSC.

Parfait Wilfried Douniama

COMPLEXE SCOLAIRE ANNE-MARIE JAVOUHEY

Inauguration d'une bibliothèque et d'une salle multimédia

Vendredi 24 mars, deux nouvelles salles multimédia et une bibliothèque totalement rénovées, équipées et dotées d'une dizaine d'ordinateurs et plus de 1500 livres du primaire comme du secondaire, ont été inaugurées au complexe scolaire Anne-Marie Javouhey.

Le matériel a été financé par la Fondation MTN Congo qui parraine des projets dénommés « School Connectivity », lancés depuis 2009 et consistant à la mise en place des salles multimédia dans les écoles et facultés de l'Université Marien-Ngouabi. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence de

Jean Luc Mouthou, conseiller à l'enseignement secondaire du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ; de Djibril Ouattara, directeur général de MTN Congo ; de la sœur José Cloarc, des membres de l'administration scolaire de Javouhey, ainsi que de nombreux invités.

Ces deux salles ont été installées afin de permettre aux enseignants et aux élèves de disposer de nombreuses ressources facilitant leur travail de recherche et d'approfondissement des connaissances. Prenant la parole lors de la remise officielle des deux salles, la sœur

José Cloarc a remercié la Fondation MTN Congo de son geste bienfaisant. Pour Djibril Ouattara, directeur général de MTN Congo, « comme vous le savez, la Fondation œuvre depuis des années afin de contribuer au développement social des communautés que nous servons tous les jours. Et parmi les axes d'intervention de la Fondation, figure en place favorable la promotion de l'éducation au Congo ».

Signalons que les enseignants et les élèves du complexe scolaire Anne-Marie Javouhey bénéficieront d'une connexion 4G gratuite pendant une année.

Guillaume Ondzé

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La FAO annonce la détérioration des politiques en Afrique

Pour informer la communauté internationale sur les avancées des politiques initiées dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique du Nord et au Proche-Orient, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié, le 27 mars, un rapport dressant l'état des lieux des cinq dernières années des progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire.

Selon ce document, comparativement aux progrès réalisés avant 2010, s'illustrant par un fait selon lequel, la prévalence de la sous-alimentation, des retards de croissance, de l'anémie et de la pauvreté avait diminué mais, la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Proche-Orient et en Afrique du Nord s'est nettement détériorée au cours des cinq dernières années.

En effet, ce rapport souligne que cette détérioration est en grande partie causée par la généralisation des conflits, ainsi qu'à leur intensité et aux crises prolongées. « L'évaluation

réalisée par la FAO à l'aide de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue a montré que la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère chez les adultes au Proche-Orient et en Afrique du Nord s'approchait des 9,5% en 2014 et 2015, représentant environ 30 millions de personnes », précise le document.

Ainsi, pour montrer la gravité de la situation, le rapport indique que cette région fait face actuellement à des défis énormes au plan de la sécurité alimentaire. Ceci, en raison des multiples risques liés aux conflits, à la pénurie d'eau et aux changements climatiques. Pour ce faire, les pays de la région ont l'obligation de mettre en place des stratégies efficaces de gestion durable et intégrale des ressources en eau afin d'atteindre l'objectif de développement durable consistant à contrer la faim d'ici 2030.

Parlant des stratégies à mettre en place pour pallier cette situation, le sous-directeur géné-

ral et représentant régional au bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, Abdessalam Ould Ahmed, a signifié que parmi les solutions à trouver figure, l'amélioration de l'environnement. Car, selon lui, un environnement pacifique et stable constitue l'une des conditions préalables indispensables pour que les agriculteurs soient capables de relever les défis liés à la pénurie d'eau et aux changements climatiques.

« La crise syrienne, en particulier, s'est aggravée pendant la période allant de 2015 à 2016, laissant plus de la moitié de la population ayant besoin d'une aide alimentaire. On dénombre également 4,8 millions de réfugiés, principalement dans les pays voisins. Le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire et de personnes déplacées à l'intérieur du pays est aussi en hausse en Iraq et au Yémen », a conclu, le rapport.

Rock Ngassakys

HAPPY HOUR TOUS LES JEUDIS

DE 19H À 22 H

BUFFET ET ORCHESTRE MUSICAL



M
MIKHAEL'S
HOTEL

LIBRES PROPOS

Patrimoine : les enjeux des Conventions de 1972 et de 2003 en Afrique Centrale

La protection ou la sauvegarde du patrimoine en Afrique Centrale est une histoire de paradoxes : (1) L'Afrique Centrale est une région particulièrement riche en patrimoine matériel et immatériel ; paradoxe : ce patrimoine est peu connu, peu valorisé. Sur 1052 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité, l'Afrique Centrale n'en compte que 10 et aucun site culturel ; sur 396 éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, l'Afrique Centrale n'en compte que deux : La musique polyphonique des pygmées Aka de RCA (2008) et Les Tambours du Burundi (2014); (2) Le patrimoine architectural témoin de l'histoire et de l'identité des capitales et villes ; paradoxe : il est détruit et rasé au profit des immeubles en béton ou en verre ou encore des villas ; (3) La culture est proclamée comme facteur ou levier de développement dans tous ces pays ; paradoxe : le budget consacré à la culture, au patrimoine est faible voire très faible ; (4) Enfin, la protection du patrimoine est considérée comme priorité, paradoxe : les Conventions concernant la protection et la sauvegarde du patrimoine, bien que ratifiées par les pays, ne sont pas connues ni mises en œuvre. Le mandat de l'Unesco en matière de protection du patrimoine culturel est inscrit dans son Acte constitutif qui lui donne la responsabilité « d'assurer aux Etats membres de la présente Organisation l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures ». L'une des actions destinées à assurer l'intégrité et la diversité des cultures est la sauvegarde du patrimoine culturel. Depuis sa création, l'Organisation a déployé de nombreux efforts dans l'élaboration d'instruments normatifs de protection et de sauvegarde du patrimoine culturel. C'est ainsi que l'Unesco a adopté 7 conventions dans le domaine de la Culture. Parmi ces 7 conventions, les six premières concernent le patrimoine et la septième s'appuie sur la diversité culturelle.

Les concepts : le problème définitionnel

Il est important d'éclaircir les concepts pour mieux cerner et comprendre ce qu'est le patrimoine et les enjeux pour le protéger et le sauvegarder. La confusion entre « Bien » et « Élément » vient de la méconnaissance des Conventions de 1972 et de 2003 qui sont suffisamment explicites dans les articles relatifs aux définitions. Il existe trois types de patrimoine qui font chacun l'objet d'une convention adoptée par l'Unesco : (1) Le patrimoine matériel : Convention de 1972 ; (2) Le patrimoine immatériel : Convention de 2003 ; (3) Le patrimoine subaquatique : Convention de 2001.

Nous entendons souvent parler de Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, ce qui n'est pas tout à fait exact car cette organisation n'a pas de Liste. Il s'agit en réalité, en se référant à la Convention de 1972 de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité à la suite de la préparation d'un dossier de candidature avec des critères et examiné par le Comité du patrimoine mondial. Il y a une deuxième Liste, la Liste du patrimoine mondial en péril. Aujourd'hui, il y a 1052 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité et 55 biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

S'agissant de la Convention de 2003, nous parlons d'éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (396) et de Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. Si l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité, au titre de la Convention de 1972, doit répondre à un certain nombre de critères et que sa Valeur universelle exceptionnelle doit être démontrée, l'élément à inscrire sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, au titre de la Convention de 2003, doit répondre à un ensemble de cinq critères.

Les grands enjeux : identitaire, culturel, touristique, économique

La Convention de 1972 pose deux principes fondamentaux. D'une part, chaque Etat partie à la convention reconnaît que l'obligation d'assurer la conservation des éléments du patrimoine mondial situé sur son territoire lui incombe du premier chef et s'engage à agir à cet effet dans toute la mesure de ses ressources. D'autre part, les Etats reconnaissent que la communauté internationale tout entière a le devoir de coopérer pour assurer la conservation d'un patrimoine dont le caractère est universel. A cet effet, chaque Etat partie dresse un inventaire des biens culturels et naturels qui sont situés sur son territoire, prépare des dossiers d'inscription à soumettre au Comité du patrimoine mondial. Un fonds spécial alimenté notamment par des contributions des Etats parties permet d'apporter une assistance internationale pour la conservation de ces biens du patrimoine mondial.

La Convention de 2003 porte sur la sauvegarde du patrimoine qui se traduit par des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire transmis de génération en génération et qui procurent aux communautés et aux groupes un sentiment d'identité et de continuité. On entend par « sauvegarde » les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

Le Cameroun compte 2 biens sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité mais aucun élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité principalement du fait, qu'en se référant à la Convention de 2003, il ne remplit pas le cinquième critère : Le Cameroun n'a pas encore réalisé l'inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. Tout comme la Rumba congolaise ou le NGUON, le NGONDO, le KIEBE-KIEBE ne peuvent être inscrits faute d'inventaire du patrimoine culturel immatériel. Il y a cependant un espoir réel, le ministère des Arts et de la culture du Cameroun vient de lancer à Douala les inventaires du patrimoine matériel et immatériel. Comme on le voit, les Conventions de 1972 et de 2003 sont complémentaires avec des différences réelles mais avec un point central commun : l'importance des inventaires qui donnent une photographie de la richesse du patrimoine matériel et immatériel du pays. L'inscription d'un bien ou d'un élément sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité est incontestablement un Label pour le tourisme et le développement économique mais il faut veiller également à ce que les populations, les communautés en tirent profit. La dimension économique ne peut pas continuer à être minorée ou négligée dans le cadre de la protection ou la sauvegarde du patrimoine. L'autre enjeu et pas des moindres est d'arriver à trouver un certain équilibre entre la dimension culturelle et la dimension économique des grandes manifestations culturelles comme le Nguon, le Ngondo, le Kiebé-Kiebé... Il faut prendre des mesures préventives pour éviter que ces événements d'essence culturelle ne se transforment en carnivals. Nous avons initié avec succès quelques actions pour l'auto-financement : réalisation des DVD destinés à la vente et le « Logement chez l'habitant ».

La culture contribue-t-elle au développement et est-elle un véritable facteur ou levier de développement dans nos pays ? Voilà une question centrale qui nous interpelle tous.

Par Christian NDOMBI,
Docteur en droit du développement, chef du
Secteur Culture au Bureau régional de
l'Unesco à Yaoundé

FRANCE/SÉNÉGAL

François Hollande confirme le financement par Paris du train express régional de Dakar



Macky Sall et François Hollande (DR)

A l'occasion d'un dîner avec son homologue sénégalais, le président français François Hollande a réaffirmé les engagements de son pays en matière de financement du train express régional de Dakar, de promotion énergétique, d'installation d'un supercalculateur au centre national de cal général de la ville de Diamniado ou de partenariat entre le Musée du Quai Branly/Jacques Chirac et le Musée des civilisations noires de Dakar.

François Hollande et Macky Sall ont également évoqué la situation internationale, ainsi que les relations bilatérales franco-sénégalaises plutôt satisfaisantes. Le chef de l'Etat français a confirmé la poursuite bienveillante de l'examen des demandes de naturalisation de tirailleurs sénégalais résidant en France. Le président français a salué le leadership de son homologue sénégalais et souligné « l'exceptionnelle intelligence politique et diplomatique » avec laquelle son hôte a géré la crise gambienne. Concernant la situation internationale, particulièrement la Gambie, les deux chefs d'Etat se sont félicités des évolutions très positives observées depuis décembre 2016 et se sont convenus d'intensifier leur coopération respective avec ce pays. Macky Sall a confirmé « la haute appréciation de l'Afrique de sa contribution remarquable à la paix et à la Sécurité en Afrique ». Il a également été question du Mali. Ils ont constaté les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation, tout en marquant leur volonté de continuer à consolider la Minusma par leurs contributions nationales respectives.

Noël Ndong

CÔTE D'IVOIRE : PRISON À VIE REQUIS CONTRE SIMONE GBAGBO

Jugée pour son implication présumée dans des attaques menées par des milices et des militaires proches du régime sur les quartiers favorables à Alassane Ouattara - rival de son mari à la présidentielle de novembre 2010 -, Simone Gbagbo a été condamnée mardi à « la prison à vie » pour crime contre l'humanité.

« Messieurs les jurés, vous déclarerez Mme Gbagbo coupable de crime contre l'humanité et de crime de guerre et vous la condamnerez à l'emprisonnement à vie », a déclaré le procureur Aly Yéo à l'issue d'une heure de réquisitoire.

BÉNIN

Le ministre béninois de la Défense a annoncé avoir remis sa lettre de démission, créant la surprise dans un contexte politique tendu en raison de la volonté du président de réformer la Constitution. Ancien député, Candide Armand-Marie Azannai avait été également ministre sous l'ancien président Boni Yayi avant de se rallier à l'opposition contre celui-ci, soutenant la candidature de l'actuel chef de l'Etat, Patrice Talon. Le projet de réforme constitutionnelle qui prévoit notamment un mandat présidentiel unique, fait polémique. L'Union nationale des Magistrats du Bénin a organisé une manifestation pour exiger le retrait du projet, qui « porte atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire ».

NIGÉRIA

Des combattants présumés de Boko Haram ont mené un raid dans un village du nord-est du Nigeria et tué trois hommes accusés d'avoir collaboré avec l'armée nigérienne. Les combattants se sont identifiés comme faisant partie de la faction dissidente de Boko Haram dirigée par Abou Mosab Al Barnaoui. Désigné par le groupe de l'Etat islamique en août, pour reprendre la tête du mouvement en Afrique de l'Ouest, Al Barnaoui veut concentrer ses attaques sur les cibles de l'Etat et militaires. L'insurrection et la réponse violente de l'armée nigérienne a fait plus de 20.000 morts et 2,6 millions de déplacés depuis que Abubakar Shekau, leader du groupe djihadiste nigérien, en a pris la tête en 2009.

Ouvert à Brazzaville

BUROTEC

www.burotec.biz

Agence Brazzaville : Rez-de-chaussée, Immeuble 5 Février 1979 - Brazzaville - République du Congo
E-mail : contactbzy@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz - Tél. : (00242) 05 537 14 71 / 05 537 14 75

Esselte, Rapid, Quip, VADIS, Qbox, PARKER, RHODIA, EXACOMPTA, Fellowes, KRETTBERG

Agence Pointe Noire : 98, Avenue Charles de Gaulle - B.P. 828
E-mail : contact@burotec.biz / vente@burotec.biz - Tél. : 06 677 66 56 / 05 524 26 78 / 22 294 08 04

THÉÂTRE

Les troupes des établissements scolaires sur scène



La compagnie théâtrale Savorgnan de Brazza (Adiac)

Célébrée du 24 au 25 mars à Brazzaville, sur le thème « Ouvrons grandes les portes du théâtre pour l'unité et la paix entre les peuples », la journée internationale du théâtre a été marquée par plusieurs activités parmi lesquelles le théâtre scolaire.

Au total, cinq troupes théâtrales ont presté dans le cadre de cette journée, notamment le lycée Savorgnan de Brazza, le groupe Elrisa, le Résider, l'école le Rosier et le lycée Emery Patrice Lumumba. Les élèves de ces structures scolaires ont fait valoir leurs talents devant un public venu nombreux. Les apprenants du lycée Emery Patrice Lumumba ont présenté la pièce théâtrale « L'odeur du passé » dans une mise en scène de Mbeni Gassy Dorsely, animateur culturel dudit établissement. En effet, la scène se passe dans un village où les blancs sont venus bombarder les populations, raser les champs et exterminer les moutons. Pendant ces massacres, une fille travaillant au champ a trouvé la mort des suites d'une balle.

« Cette pièce de théâtre a été jouée à l'image de tout ce qui se passe en Afrique. Les blancs nous poussent à s'entretuer entre nous, sans se rendre compte que nous avons tous le même sang, nous sommes des Africains, il n'y a pas de différence. J'ai parlé en partie du Congo. Je me suis inspiré de ce qui se passe dans le département du Pool. Peut-être à travers le

théâtre nos autorités pourraient écouter et finir avec tous ceux qui font la merde au Pool », a expliqué Mbeni Gassy Dorsely.

Il a ensuite déploré le manque des salles de spectacles dans les établissements scolaires. « Le gouvernement a la charge de créer un festival de théâtre scolaire comme ça se fait au Burkina Faso », a-t-il souhaité. La compagnie du lycée Emery Patrice Lumumba a obtenu le premier prix unique du jury au Fethesco 2017.

La troupe du lycée Savorgnan de Brazza a présenté du slam théâtre intitulé « Acte de naissance », dans une mise en scène de Thalès Zokene, artiste comédien, slameur, directeur artistique de la compagnie Savorgnan art et culture. « A travers cette pièce, nous dénonçons les mauvaises mœurs, les anti valeurs qui entachent la crédibilité de nos écoles. Il y a des différents maux qui minent nos écoles, justement les enseignants qui harcèlent les filles, la femme est violée, méprisée dans le foyer et le reste du monde. C'est le cri de la femme, cette femme a besoin que le monde se lève, qu'il soit sauvé par elle et que ces maux puissent

être réglés. Nous travaillons d'arrache-pied pour valoriser l'art en milieu scolaire », a indiqué Thalès Zokene, exhortant les responsables d'écoles à développer les activités culturelles de façon permanente.

Le président de la fédération congolaise des artistes de scène, Alphonse Mafoua a signifié que cette 55^e journée mondiale du théâtre rendait hommage au dramaturge et romancier congolais Sylvain Ntari Mbemba, décédé en 1995. « Cette figure semble aller dans les oubliettes. Cependant, les comédiens ne l'oublient pas, ils l'ont remis sur scène. Nous allons organiser l'année prochaine les journées de Sylvain Ntari Mbemba. Il n'y a pas que lui, notamment, Tchicaya U Tam'si, Sony Labou Tansi et d'autres écrivains qui nous ont quittés que nous devons toujours remettre dans la mémoire collective congolaise », a-t-il indiqué. S'adressant aux autorités congolaises, Alphonse Mafoua a dit : « Il nous faut une activité théâtrale dynamique dans notre pays. Parce que le théâtre est un art total, il a le bras qui va dans tous les sens. Par le théâtre nous pouvons affûter les vraies armes qui doivent nous permettre de mettre en place la paix dans notre pays, nous devons la retrouver avec les armes artistiques ».

Rosalie Bindika

CÔTE D'IVOIRE

Le groupe médical ivoirien Novamed a annoncé son intention d'investir 18 milliards de FCFA sur deux ans, pour ériger Abidjan en « une destination de tourisme médical » et « un hub de la santé » en Afrique de l'ouest. Novamed prévoit une professionnalisation des services de santé, en vue d'améliorer la qualité des soins aux patients de plus en plus confrontés à des faux médicaments en Côte d'Ivoire. Le groupe a affirmé être « le seul établissement à disposer à Abidjan d'un centre de chimiothérapie, et prévoit d'ouvrir bientôt un centre de radiologie, en vue de traiter le cancer du début à la fin ».

SÉNÉGAL

L'ex-champion du monde des échecs, Garry Kasparov, envisage de former 1 million d'enfants dans plusieurs pays africains notamment en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Maroc et à Madagascar. Pour le prodige russe, ce jeu est un outil efficace pour améliorer les compétences des élèves. Ibrahima Cissé, président du comité national provisoire des échecs du Sénégal, apprécie le projet et veut, pour sa part, démocratiser et vulgariser ce jeu. Il espère voir prochainement le développement des jeux échecs avec la restructuration des

clubs desdits jeux et des comités nationaux et régionaux. Il projette aussi mettre en œuvre le projet « chess in school », afin de faire entrer le jeu d'échecs dans les écoles, dans les programmes scolaires comme support d'apprentissage.

GUINÉE-CONAKRY

Un nouveau procès pourrait avoir lieu dans l'affaire de l'attaque de la résidence du président Alpha Condé, le 19 juillet 2011. La cour suprême a cassé l'arrêt de la cour d'assises de Conakry. Cette dernière avait condamné le commandant Alpha Oumar Boffa Diallo à la réclusion criminelle à perpétuité et Fatou Badiar à 15 ans de prison ferme. Ils avaient été reconnus coupables pour leur participation à l'attaque contre le domicile du président Alpha Condé. L'arrêt de la cour suprême intervient près de 4 ans après que le collectif des avocats des condamnés dans cette affaire avait interjeté appel de la condamnation de leurs clients. La Cour suprême estime que les condamnés ont fait l'objet de tortures et de traitements inhumains et dégradants, de leur arrestation à leur incarcération. La cour suprême a donc cassé et annulé l'arrêt de la cour d'assises pour violation de l'article 6 de la Constitution.

NÉCROLOGIE

Les enfants Ansi-Obangala, Oba et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances ainsi qu'au personnel du ministère des Affaires étrangères de Brazzaville et Pointe-Noire le décès de leur frère, neveu, Elitch Therlamb Obangala, survenu le jeudi 23 mars à 23 heures des suites d'une maladie. La veillée mortuaire se tient sur la rue Eko (6^e avenue « Jamaïque »). La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



Les enfants Oyo, Ntsokira et Nguié ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur sœur, mère et belle sœur survenu le lundi 21 mars 2017 au CHU de Brazzaville. Nguié Sita, maman Nkoutou l'enterrement aura lieu le mercredi 29 mars 2017. La veillée mortuaire se tient au domicile familial N° 14 de la rue Moussana Texaco.



IN MEMORIAM

29 Mars 2014 - 29 Mars 2017
Voici trois ans, jour pour jour qu'il a plu à Dieu de rappeler à lui notre bien-aimée fille et amie Gertrude Debora DACKO.

A cet effet, ses enfants Tiphani JAMES DACKO et David Aimé LOEMBA DACKO, prient tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse pour elle en ce jour de triste anniversaire. Une messe d'action de grâce sera dite en sa mémoire, le Mercredi 29 Mars 2017 en la paroisse catholique Christ Roi de Loandjili à 6 heures.
« Avec tout notre éternel amour »



UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail *Progrès
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE REHABILITATION DES PISTES RURALES

PUBLICATION DU CADRE DE CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE, EN PREPARATION

Après la mise en œuvre du Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP), entre 2008 et 2017, la République du Congo et la Banque mondiale préparent présentement le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PADAC), sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Le PADAC a pour objectif d'améliorer la productivité des filières agricoles et l'accès au marché de groupes de producteurs et de Micro, Petites et Moyennes Entreprises.

Il prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeurs et favorise le passage à l'échelle, en appuyant la modernisation de l'agriculture familiale et son évolution vers une agriculture commerciale pour assurer la pérennisation des activités.

Le projet se mettra en place à travers trois composantes. La Composante 1 (Appui direct aux producteurs agricoles et aux MPME agroindustrielles) a pour objectif d'augmenter la productivité et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle le long des chaînes de valeur ; et de renforcer la valorisation des produits agricoles. Les appuis fournis dans le cadre de cette composante se feront à travers des subventions à coûts partagés pour un accompagnement dans la production et la commercialisation. Cette composante aura deux sous-composantes (intensification de la production végétale et animale et développement des activités agro-industrielles).

La Composante 2 (Amélioration des infrastructures publiques et du climat des affaires pour l'agriculture commerciale) a pour objectif de favoriser le développement de l'agriculture commerciale en levant les contraintes en termes d'infrastructures et de climat des affaires. Cette composante aura deux sous-composantes (infrastructures publiques pour le développement de l'agriculture commerciale et gouvernance et cadre juridique pour l'agriculture commerciale).

La composante 3 (renforcement des capacités institutionnelles pour le soutien à l'agriculture commerciale) a pour objectif de renforcer les capacités des services publics et non publics impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet et de permettre un meilleur encadrement et un appui ciblé au développement de l'agriculture commerciale par les services de l'État et d'autres services d'appui (Privés, OSC). En même temps, elle garantit la bonne exécution du projet. Elle a deux sous-composantes (renforcement des capacités des services techniques d'appui publics, privés et OSC, gestion coordination et suivi-évaluation du projet).

Le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PADAC) complète les résultats positifs probants enregistrés lors de la mise en œuvre du Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales (PDARP). En effet, le PDARP a atteint ses objectifs de développement, de lutte contre la pauvreté et de production, dépassant les 20% d'augmentation des rendements visés à



travers les services d'appui-conseil et la facilitation de l'adoption des technologies agricoles améliorées.

Près de 20 000 petits producteurs (environ 50% de femmes et 1% de Populations Autochtones) organisés essentiellement en groupements ont bénéficié d'un millier de microprojets, grâce à un mécanisme à coûts partagés (manioc, arachide, banane, maïs, produits maraîchers, aquaculture, aviculture et élevage de petits ruminants et transformateurs). Ces résultats sont consolidés par la réhabilitation de plus de 1300 kilomètres de pistes rurales (par le PDARP) qui ont désenclavé environ 250 villages où habitent près de 300 000 personnes, de 41 infrastructures de marchés.

C'est dans le but de consolider ces acquis du PDARP que le Gouvernement congolais, avec l'appui de la Banque Mondiale, a initié le Projet d'Appui à l'Agriculture Commerciale (PADAC) qui prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeurs et favorise le passage à l'échelle en appuyant la modernisation de l'agriculture familiale vers une agriculture commerciale pour assurer la pérennisation des activités.

La mise en œuvre du PADAC se fera à travers les composantes suivantes :

- Composante 1 : Appui direct aux producteurs agricoles et aux MPME agro-industrielles.
- Composante 2 : Amélioration des infrastructures publiques et du climat des affaires pour l'agriculture commerciale.
- Composante 3 : Renforcement des capacités institutionnelles pour le soutien à l'agriculture commerciale.

Dans le cadre de la préparation du PADAC, le Gouvernement de la République du Congo doit élaborer un Cadre de Planification des en Faveur des Populations Autochtones (CPPA). Le projet élaborera un Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) dès que les investissements et les sites seront connus. Ce document devra être rendu public aussi bien en République du Congo que sur le site d'information de la Banque mondiale avant l'évaluation du projet.

L'objectif principal du CPPA est de s'assurer que le PADAC : (i) obtient un large soutien de la part des populations autochtones à l'issue d'un processus préalable de consultation libre et informé (ii) respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie

et la culture des populations autochtones et (iii) offre aux Populations Autochtones des avantages socio-économiques, culturellement adaptés.

Les échanges avec les PA se sont effectués en focus groupes. Le Consultant a pu également s'entretenir avec les services techniques et administratifs déconcentrés de Pointe Noire, Kouilou, Niari, Bouenza, Lékoumou, Cuvette et Plateaux. Des visites d'échanges ont été faites avec les Populations Autochtones des localités de Sibiti, Gamboma et Abala.



De façon générale, les PA perçoivent positivement l'initiation du projet, grâce aux opportunités de produire et de commercialiser leurs produits agricoles, une meilleure intensification de l'agriculture et à une meilleure gestion des ressources naturelles, une augmentation. D'un point de vue légal, tous les PA de la République du Congo sont des Congolais à part entière, jouissant des mêmes droits que les bantous, conformément à la Constitution du 25 octobre 2015 de la République du Congo. Le CPPA a été élaborée en tenant compte de la n°05-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des populations autochtones, mais aussi de la Politique Opérationnelle de la Banque Mondiale, PO 4.10 sur les « Populations Autochtones ».

L'analyse montre que malgré les efforts fournis par tous les acteurs ces dix dernières années, les PA font toujours l'objet de plusieurs discriminations. Toutefois le PADAC offre des potentialités d'amélioration des conditions de vie dans ses zones d'intervention, notamment, en termes d'augmentation des opportunités de production et de commercialisation des produits agricoles et d'élevage. Il est à

craindre cependant que, si des mesures particulières et adaptées ne sont pas prises, les PA risquent de ne pas bénéficier des avantages du projet au même degré que les populations bantou. Bien au contraire, les bénéficiaires du projet seront accaparés par les bantous.

En conséquence, le PADAC devra s'assurer que les Populations Autochtones ne perdront pas le contrôle des terres et des zones d'usage qu'elles utilisent traditionnellement comme source de subsistance et qui représentent en même temps le fondement de leur système socio-culturel, ne soient pas marginalisées encore davantage au sein de la société congolaise, ne deviennent ou demeurent dépendants envers les autres groupes ethniques, ne perdent pas leur identité culturelle et sociale.

Les activités suivantes ont été identifiées comme besoins dans le présent CPPA :
-subvention des élèves des villages avec présence des autochtones (frais d'inscription, tenues scolaires, kits scolaires, cantines etc.) ;
-réalisation des points d'eau ou forage ;
-atelier de partage du contenu du CPPA ;
-alphabétisation des PA ;
-provision pour la réalisation des PPA ;

-renforcement des capacités des associations des PA

Le suivi-évaluation du CPPA sera assuré par l'Unité Nationale de Coordination du PADAC, les administrations compétentes, les services déconcentrés, la société civile et d'autres acteurs.

Afin de prévenir et de gérer des litiges qui pourraient surgir lors de la mise en œuvre du PADAC, un dispositif de gestion des plaintes a été proposé sur la base du mode de règlement des conflits des PA, adaptée à l'expérience du PDARP.

La mise en œuvre du CPPA nécessite une mobilisation financière estimée à 240 000 000 FCFA.

Le CPPA du PADAC peut être consulté à l'unité de coordination du PDARP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche), Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila, Brazzaville ou sur les sites www.agriculture.gouv.cg et www.congo-site.com.

Fait à Brazzaville, le 28 mars 2017
Le Coordonnateur du PDARP,

Isidore ONDOKI

PRIX LITTÉRAIRE ZAMENGA

Huit nominés, trois lauréats

Curieusement tous des Kinois, les heureux gagnants de la première édition du concours de littérature congolaise lancé pourtant à l'échelle internationale ont été présentés et primés à l'occasion d'une cérémonie organisée en leur honneur le samedi 25 mars au Centre Wallonie-Bruxelles.

Pour participer au concours, il fallait proposer une nouvelle originale inspirée du quotidien congolais ou de l'histoire du Congo. Le thème était libre mais il fallait que le récit de la nouvelle se rapporte à des réalités congolaises, a souligné Richard Ali. Le coordonnateur de l'Association des jeunes auteurs du Congo (Ajeco) ajoute que le jury constitué de Jean-Claude Ntuala, Yolande Elebe et Olivier-Jeff Kalala s'est prononcé après trois semaines de besogne. Sur plus de 200 participants 8 ont été nominés et comme par hasard, tous des Kinois. Il s'agit de Serge Tshamala Kadima, Marshall Ahongo, Laurianne Matondo Odio, David Matasima, Boyimbu Medeleh La Bobleze, Brandon Bafalanga, Jocelyn Danga, Jules Mwamba Katshinka. Les trois premiers ont occupé les trois places du podium. Ainsi le premier prix comprenant un lot de

livres assorti d'un chèque de 1 000 dollars américains a été octroyé à Serge Tshamala Kadima Tshamala pour sa remarquable nouvelle intitulée *Los de l'albinos* ; le second à Marshall Ahongo qui en plus des ouvrages a reçu 500 dollars américains pour *Bottes noires* et le troisième à Laurianne Matondo Odio qui, quant à elle, a reçu 300 dollars américains pour *La Fille de ma mère*.

Au terme de la cérémonie de remise de prix, Richard Ali s'est confié aux Dépêches de Brazzaville : « Personnellement en tant qu'initiateur du projet, je suis très ému et ravi de constater que ce prix a permis de découvrir des noms inconnus sur la scène de la littérature congolaise. Les huit nominés ne font pas partie des écrivains ou auteurs que l'on croise lors de nos rencontres littéraires. Aucun d'eux n'était connu dans le milieu. C'est dire que l'appel à textes avait bien circulé. La preuve c'est que les gens ont répondu de toutes parts. Et, le premier prix n'est pas du tout connu. Pourtant, c'est un bon écrivain, il a écrit un très bon texte. C'est pareil pour le deuxième et le troisième. De tous les nominés nous n'avons reçu que de bons textes. Désormais, l'on devra compter Serge Tshamala,

professeur de français au Collège Boboto, parmi les écrivains congolais et il en sera de même pour chacun d'entre eux ».

Fruit d'un partenariat scellé à plusieurs niveaux, ce qu'a affirmé Richard Ali, le concours a vu le jour grâce à la synergie des efforts de la Délégation Wallonie-Bruxelles, l'Association des jeunes écrivains du Congo, l'Association pour le leadership et l'excellence (Alef), les Éditions Médiaspaul et Mabiki. Ils ont voulu, en le baptisant Prix littéraire Zamenga, « rendre hommage à l'un des grands auteurs congolais, sinon le plus populaire d'entre eux, en l'occurrence feu Zamenga Batukezanga ». Lancé en marge de la Journée internationale de l'écrivain africain, le 07 novembre 2016, il a suscité l'intérêt de plusieurs personnes. Un engouement a été constaté déjà un mois après le lancement avec la réception de plus de 200 manuscrits, mails y compris, car le concours avait été lancé à l'échelle internationale. Les Congolais résidant au pays et même ceux de la diaspora pouvaient y participer.

Cap vers la 2e édition

À peine s'en était fini de la première édition, Richard Ali affirmait déjà qu'il se préoccupait



Serge Tshamala recevant son prix du parrain de la première édition, le député Serge Maabe

à créer un cadre propice à un avenir meilleur pour la suite. À ce propos Les Dépêches de Brazzaville l'ont entendu soutenir : « Nous souhaitons que la deuxième édition du Prix littéraire Zamenga qui pourrait être lancée à partir d'avril soit accompagnée par des sponsors. La première a été soutenue par un particulier qui aime la culture mais il serait préférable qu'il en soit autrement la prochaine fois. Notre vœu c'est que des sponsors et de grandes institutions qui viennent en appui à la culture nous rejoignent. Cela permettra de pérenniser ce projet ».

Cela ne fait pas partie du quotidien kinois de voir se tenir une cérémonie de remise de prix littéraire comme ce fut le cas ce week-end. Les lauréats peuvent se réjouir d'entrer dans l'histoire de la littérature congolaise de

bien belle manière à l'occasion de la première édition du Prix Zamenga, un prix congolais pour les Congolais. Cette initiative a été vivement saluée par un bon monde car il se trouvait même des gens debout dans la Salle Brel qui était à son comble. Richard Ali a à cet effet déclaré : « Cela n'arrive pas souvent. Mais nous avons compris qu'il faut faire de la littérature un événement si l'occasion le permet. Organiser des concours et donner des récompenses pour faire en sorte de créer de l'émulation et de l'intérêt pour la chose. Cela va favoriser des rencontres et permettre aux gens de comprendre que par la culture il est possible de gagner sa vie ou d'être reconnu pour son talent ».

Nioni Masela

EMERGENCE ÉCONOMIQUE

Une nouvelle équation cette fois politique

Le processus politique chaotique suscite de nombreuses inquiétudes dans le monde économique. Si 2016 s'est révélée plus difficile que 2015 à cause de l'accentuation des incertitudes et autres agitations, cette année électorale s'annonce encore plus délicate. Ce lundi avant-midi, les activités commerciales étaient en berne suite aux foyers de tension. Sur l'avenue du Commerce, poumon économique de la ville de Kinshasa, les magasins ont fermé leurs portes. Sans l'application effective de l'accord politique de la Saint Sylvestre, les opérateurs économiques doivent se préparer à des lendemains plutôt sombres.

Depuis 2001, plus précisément au sortir de la guerre, la RDC s'est engagée dans un long et pénible processus de réformes structurelles et conjoncturelles. Au départ, le but recherché était de briser les stigmates de la crise des années 1990, avec les pillages qui ont dévasté l'économie nationale. Pour de nombreux analystes, la situation qui a prévalu dans le pays tout au long de 2016 marque un retour en arrière considérable pour le pays. Au-delà de la crispation politique, il y a eu une baisse des investissements et un ralentissement des projets en cours d'exécution. Sur le plan minier, le cuivre, principal minerais exporté, a connu une baisse de plus de 20 % en 2016.

La combinaison de la crise économique internationale, la baisse des cours mondiaux des matières premières et la crise politique est en train d'anéantir des années de travail pour remettre le pays dans la voie du développement. L'instabilité politique aura forcément des répercussions directes sur la vie économique. «Le défi immédiat pour la RDC est de réduire l'incertitude politique et d'atténuer les déséquilibres macro-économiques», affirme la Banque mondiale (BM) dans son rapport sur la situation économique et financière de la RDC en 2016.

L'ennemi du secteur financier et économique est l'incertitude du lendemain. Il est urgent de pacifier le pays par des décisions courageuses. Dans le cas contraire, la politique va continuer à affecter profondément l'économie du pays. Pour la BM, toute stabilité économique ne peut être envisagée sans une stabilité politique. «La RDC devrait éviter une situation où les tensions politiques pourraient se nourrir les unes des autres, conduisant à l'instabilité et au déclin de l'activité économique», a-t-elle conclu.

Laurent Essolomua



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.












Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du Lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



IFC

La 19^{ème} édition du Printemps des poètes a pris fin

Tenue sur le thème «**Afriques**», la 19^e édition du Printemps des poètes a pris fin le 26 mars à l'Institut Français du Congo, la dernière journée a été marquée par une «**poésie en scène**», mise en espace poétique par les lycéens et les jeunes du Samu Social, sous la direction artistique de Gabriel Okoundji.

Après deux semaines de rencontres et d'échanges culturels autour de la poésie, le Printemps des poètes a pris fin le week-end dernier avec le spectacle «**Poésie en scène**» à l'Espace Tchicaya U Tam'Si de l'IFC de Pointe-Noire. Cette poésie en scène est un travail que les élèves des lycées Victor Augagneur, Pointe-Noire 2, Mpaka et Charlemagne ont réalisé. Ils étaient accompagnés par

Jehf Biyeri et Selma Mayala, sous la direction artistique de Gabriel Okoundji, poète franco-congolais de renommée internationale. Ces jeunes ont marqué l'attention de l'auditoire. Sur scène, 14 élèves ont mêlé leur voix pour dire les poèmes écrits soit par eux-mêmes soit par leurs camarades. Les textes ont été déclamés non seulement avec la voix, mais aussi avec le corps, le regard, le mouvement, à



<Sans données à partir du lien>

travers une dynamique qui se déploie dans l'espace.

Ce partage d'émotion s'est poursuivi avec l'entrée en scène des jeunes du Samu Social qui ont rejoint ces élèves dans une finale en musique et en danses. L'IFC a remercié les membres du comité de sélection des poèmes pour leur application, notamment Apen's, Ange Pémo, Huguette

Nganga Massanga et Jean-Baptiste Utalienne.

Notons que l'avant dernière journée du Printemps des poètes a été marquée par un colloque tenu sur le thème «**actualité et discussion de la poésie africaine**» en présence des écrivains congolais notamment, Alima Madina et Florent Sogni Zauo, ainsi que la guinéenne N'Deye Salimatou Somparé.

Hugues Prosper Mabonzo

MVOUTI

Une fondation d'entraide et de solidarité voit le jour

La sortie officielle de la Fondation Julienne Angélique Pandhet Coussoud a eu lieu le 25 mars à Bilala dans le district de Mvouti (département du Kouilou) en présence de Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, son président d'honneur.

Tous les fils et filles de Mvouti, mobilisés autour des mutuelles, associations et autres organisations d'entraide étaient présents à Bilala, pour assister à la sortie de la Fondation Julienne Jacqueline Pandhet Coussoud qui, sa vie durant, s'est distinguée par son humanisme.

C'est dans le but de perpétuer ses idées et ses aspirations qu'a été créée la fondation qui porte son nom et dont l'objet essentiel est de favoriser, promouvoir, développer l'esprit de solidarité, de partage et d'entraide entre les populations locales par le soutien des initiatives locales individuelles et collectives et par la réalisation des projets porteurs, a dit Jean-François Kayi, son secrétaire général et d'ajouter que la fondation va mettre l'action sur la formation, l'apprentissage et l'encadrement des populations locales dans tous les domaines de sa compétence. «*La Fondation se veut être un outil de développement économique, socio-culturel pour les populations locales. Elle fonde son existence et focalise son action sur les vertus et valeurs du «vivre ensemble», du partage dans la solidarité agissante*», a-t-il poursuivi.

Selon Guy Massanga, vice-président de la fondation Julienne Jacqueline Pandhet, en créant cet outil de développement économique et socio-culturel, nous avons voulu canaliser nos énergies afin de les orienter vers les réalisations



Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou remettant un don à un responsable de l'église catholique

pour le plus grand bien de nos populations.

À la fin de la cérémonie, la fondation a remis des machines à coudre à la coopérative des couturières de Bilala, un groupe électrogène de 6 kva à l'Église Saint-Paul de la localité. Un don d'une ambulance a également été fait au Centre de santé intégré de cette localité y compris des vivres, du matériel aratoire et autres produits de consommation courante, ont été remis à la population.

Défunte mère de Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre des Affaires foncières et du domaine public, Julienne Jacqueline Pandhet Coussoud, enseignante de formation, a non seulement de son vivant dispensé le savoir et la connaissance aux élèves mais elle a aussi été à l'écoute des autres pour mieux les conseiller «*Les solutions à tous les problèmes sont là proches de nous. Elles sont dans le sol, le sous-sol. Mais elles sont aussi dans les bras, les cerceaux et nos cœurs*», aimait-elle dire.

Hervé Brice Mampouya

GENRE

Les femmes de Lumumba 3 recommandent à Maurice Mavoungou la proposition d'une loi sur la parité au travail

Le député de la 3^e circonscription de l'arrondissement 1 Emery Patrice Lumumba, Maurice Mavoungou, a organisé le 26 mars une rencontre avec les femmes de ladite circonscription axée sur le thème : «**Femmes de Lumumba 3, consolidons le vivre ensemble**». Profitant de l'occasion, celles-ci ont formulé une recommandation à l'endroit des parlementaires relative à l'adoption rapide d'une loi sur la parité dans le monde du travail.

L'activité s'est déroulée dans l'enceinte de l'école primaire Lien Athanase Dambou en présence de Victor Béli, suppléant du député. Celle-ci a marqué la fin des activités menées par ces femmes au sein de leur circonscription au cours de ce mois de mars dédié à la femme. Cela, après des retrouvailles de convivialité qui les ont réunies au sein de leurs quartiers respectifs, le 8 mars dernier à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme qui a eu pour thème cette année : «*Les femmes dans un monde du travail en évolution : une planète 50-50 d'ici à 2030*».

Ainsi, tenant compte dudit thème, elles ont recommandé aux parlementaires de voter immédiatement et sans conditions, une loi sur la parité dans le monde du travail, «*car la paix des cœurs et le vivre ensemble dépendent de la bonne santé économique de la femme*», ont-elles dit dans leur message lu par Judith Sehosolo. Une mission a été confiée à Maurice Mavoungou, le député que ses mandants appellent affectueusement «*Ya Momo*», de traduire leur doléance à l'hémicycle pour une parité effective dans le monde du travail.



Maurice Mavoungou remettant les pagens à un échantillon de femmes/ crédit photo Adiac

Dans leur mot, les femmes de Lumumba 3 ont aussi relevé l'insuffisance des politiques mises en œuvre dans le pays en matière d'émancipation de la femme, la faible représentativité des femmes dans tous les secteurs et les inégalités constatées dans le code de la famille qui selon elles, accorde plus d'avantages aux hommes. «*Ce qui signifie que nous devons continuer de demander aux pouvoirs publics d'améliorer leurs politiques du genre. Notamment la relecture et l'adaptation aux réalités actuelles du code de la famille*», ont-elles indiqué.

Acceptant volontiers de traduire leur recommandation à l'hémicycle, Maurice Mavoungou a souligné : «*C'est notre rôle à nous les parlementaires d'assumer ce genre de responsabilité. Nous partageons*

cette préoccupation qui ne relève pas seulement des femmes de Lumumba 3. Nous essayons de faire avancer les choses en ce qui concerne l'amélioration des conditions de la femme en général. Il y a des avancées significatives qui devraient être obtenues dans le pays de façon que les femmes s'affranchissent d'un certain nombre de difficultés auxquelles nous les hommes les avons pratiquement soumises». Par ailleurs, il les a encouragées à continuer leur combat pour une parité effective et a assuré de leur soutien dans cette lutte.

Pour ce qui est des actions menées par les femmes dans Lumumba 3 avec l'appui de leur député, il ressort de leur bilan présenté par Belinda Kouatouka, qu'outre les retrouvailles qui les ont réunies dans les

quartiers, des opérations de salubrité ont été réalisées sur l'Avenue de la République (ex avenue de la Révolution) et à l'école primaire Lien Athanase Dambou. Elles ont aussi fait des dons de vivres aux personnes du troisième âge.

Conscient du rôle important que joue la Femme au quotidien dans les foyers et dans la société, dans son message, Maurice Mavoungou a appelé les femmes à bannir ce qui divise et œuvrer pour l'unité et la consolidation du vivre ensemble qui s'avère une impérieuse nécessité pour le peuple congolais. «*Construisons notre circonscription ensemble*», a-t-il insisté.

S'agissant toujours du vivre ensemble et de l'unité nationale, raisons pour lesquelles le député et son suppléant initient des activités, les femmes ont relevé la parfaite collaboration et l'entente qui règnent entre les deux, «*un exemple du vivre ensemble que les habitants de Lumumba 3 doivent suivre*» selon elles. Leur souhait ardent, ont-elles souligné, est de voir ce tandem se pérenniser et devenir plus solide.

De ce fait elles ont souhaité, dans leur mot de remerciement, leur candidature aux prochaines élections législatives, rappelant certaines de leurs actions notamment la rénovation de l'école primaire Lien Athanase Dambou et les travaux de réhabilitation en cours de l'école Charles Miningou qui était dans un sérieux état de délabrement.

Au terme de la rencontre, le député a offert à chaque femme un pagne wax en guise d'encouragement pour les actions menées au sein de la circonscription.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

VIE DES PARTIS

Le RDPS tente de mobiliser sa base dans le Kouilou

Accompagné d'autres responsables de son parti à l'occasion d'une visite de travail dans le département du Kouilou, le président national du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social (RDPS), Jean Marc Thystère Tchicaya a été chaleureusement accueilli les 24 et 25 mars par les membres de ce parti dans les diverses localités du département qu'il a visitées.

En effet pour la direction de ce parti, à travers cet accueil remarquable, l'on pourra lire et constater les relations qu'entretiennent le sommet et la base du RDPS au Kouilou d'une part et d'autre part, l'attachement et l'engouement des membres de ce parti conformément au lancement officiel de la campagne nationale d'adhésion débutée depuis le 14 février dernier.

Répondant aux questions des journalistes, Jean Marc Thystère Tchicaya a expliqué que c'est en sa qualité de président national du RDPS qu'il entreprend ces descentes. Les membres du parti se sont dit très satisfaits de cette descente, car il est bien difficile pour eux de séparer ces visites à d'autres activités de travail impliquant exclusivement leur chef du parti en tant que membre du gouvernement de la République. « Cet important accueil réservé



Le président du RDPS Jean Marc Thystère Tchicaya saluant les militants du parti à Tandou Ngoma

par des membres et militants de ce parti explique le fait que je suis le président national du RDPS, mais il faut bien préciser les choses. La présente visite dans les localités du Kouilou obéit à un projet du gouvernement de la République basé sur le renforcement des capacités des producteurs notamment les apiculteurs, les maraîchers, pêcheurs et vanniers mené par les partenaires internationaux à savoir l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et

le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) », a précisé Jean Marc Thystère Tchicaya.

S'exprimant ainsi pour la présence du président national de leur parti à Tandou Ngoma, Jean Magloire Ngoma, Loemba et Martine Tati Ngoma, membres du RDPS de cette localité ont déclaré : « Jean Marc Thystère Tchicaya est un homme politique de type nouveau qui sait traduire les aspirations des membres, militants et sympathisants de son parti en des actions

concrètes. Notre leader est sur la bonne voie laissée par son père notamment le président fondateur du RDPS, Jean-Pierre Thystère Tchicaya. Pour cette raison et conformément aux actions du parti qu'il mène au niveau national en général, au Kouilou et à Pointe-Noire en particulier, les membres du parti entretiennent unanimement l'idée selon laquelle, qui a vu le père a vu le fils, qui veut dire, qui a vu le père Jean Pierre Thystère Tchicaya a déjà vu son fils Jean marc Thystère Tchicaya », ont lâché ces militants du RDPS.

Rappelons que cette visite de travail a conduit le président de ce parti dans les localités du Kouilou comme Tinchibota, Ntchela, Kondi, Sia Louvakou, Ngoumbi, Tandou Ngoma, Dzambi, Madingo-Kayes. À l'approche des élections législatives, sénatoriales et locales, cette visite pourra être perçue à la fois comme un moyen pour le RDPS de mesurer la température et la mobilisation des électeurs à travers ces localités. Ce parti pourra aussi constater le dynamisme, l'engagement de ses membres à l'orée de ces futures échéances. Créé le 19 octobre 1990, le RDPS fait partie de la famille de la majorité présidentielle.

Séverin Ibara

TIC

Fin de la 1^{ère} édition JCCertif

Évènement consacré aux TIC, la 1^{ère} édition de la convention internationale JCCertif Pointe-Noire s'est tenue du 24 au 25 mars sur le thème « Vers les nouvelles possibilités du numérique »



Une vue de la salle lors du lancement de la 1ère édition JCCertif Pointe-Noire

Destinée aux amoureux des TIC, la 1ère édition JCCertif Pointe-Noire qui a été ouverte par Eric Ndoumba, représentant le ministre des Postes et Télécommunications, a réuni en majorité des étudiants. Elle s'est déroulée sous forme de conférences, ateliers de formation animés par des experts nationaux et étrangers. Ceux-ci ont porté sur différents sous-thèmes parmi lesquels : l'entrepreneuriat digital; la sécurité des systèmes d'information; les tendances et technologies; la monnaie électronique; média et communication; le Web sémantique; comment lancer son entreprise tech en 24 heures; E-réputation; Java EE; le Webdesign; le cloud; le développement mobile. Les participants ont pu découvrir différents logiciels et applications mobiles et voir comment les TIC peuvent soutenir le développement d'un pays. Il ressort de la présentation de JCCertif internationale faite par son président Max Bonbhel que, créée depuis 2010, cette structure, déjà présente dans 10 pays du monde (Congo, Canada, France, Côte d'Ivoire, RDC...), œuvre pour la promotion des TIC dans les pays émergents et pour apporter une réponse à la formation et au renforcement des capacités dans ce domaine.

La révolution numérique étant une réalité qui touche tous les secteurs d'activités aujourd'hui, et le numérique étant une des voies pour les pays d'accéder à l'émergence, JCCertif international entend former des jeunes (développeurs, concepteurs de logiciels, entrepreneurs...) afin qu'ils puissent acquérir

des connaissances qui leur permettront de saisir les opportunités offertes par les TIC et apporter des innovations dans tous les domaines d'activités, en vue de contribuer à l'émergence des pays.

Une vision qui épouse, selon Eric Ndoumba, celle des autorités du pays dont la formation des jeunes constitue une préoccupation. Indiquant que de nos jours, « un monde sans Internet est inimaginable », il a relevé les efforts fournis par l'Etat, avec notamment la fibre optique qui a augmenté l'accessibilité à Internet dans le pays.

Notons que pour sa 1ère édition à Pointe-Noire, JCCertif a bénéficié de l'accompagnement d'Airtel-Congo, société de téléphonie mobile, actrice de développement des TIC au Congo avec des innovations comme Airtel-money, qui a aussi été présentée au cours de l'activité. Et pour Sandrine Yombi, sa directrice marketing, « l'heure est maintenant au développement des multiples usages des TIC pour la croissance inclusive et le développement durable ».

Au terme de l'activité, il a été annoncé la création d'une antenne JCCertif-Pointe-Noire. Les personnes intéressées par les TIC peuvent aussi contacter la structure par Internet sur son site (www.jccertif.com), qui donne la possibilité de s'inscrire aux différentes formations proposées et de bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation d'un projet dans le domaine du numérique.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE

Thernand Mboumba préoccupé par le mauvais classement de Nathaly's

Après quatorze journées du championnat national d'élite, le président actif du football club Nathaly's, Thernand Mboumba a exprimé son inquiétude face aux mauvaises performances de son club. C'était au cours d'un entretien avec les Dépêches de Brazzaville



Thernand Mboumba «adiac»

pour essayer d'avoir un nombre de joueurs ».

De même, l'immaturation des joueurs a été également épinglée. « Nous sommes en train de recruter, rentrer en contact avec les clubs pour avoir la possibilité d'obtenir les joueurs expérimentés. Je suis sûr que d'ici la phase retour, nous allons faire de bonne prestation et nous allons régler beaucoup de problèmes », a-t-il indiqué.

La victoire du FC Nathaly's face à Otho n'était pas un exploit

Thernand Mboumba a souligné que : « Nous sommes derniers du championnat certes mais, tous ceux qui ont suivi ce match diront que ce match n'était pas un exploit pour Nathaly's. Nous sortons tous de la Ligue 2 nationale, nous étions dans la zone B et Otho dans la zone A, c'était un match dans un match. Nous avions juste prouvé que nous méritions notre montée en ligue supérieure et raison de plus, nous avons joué à domicile donc il était évident qu'on gagne », a-t-il martelé.

Enfin, il s'est réjoui de l'interruption du championnat par la fédération suite aux journées FIFA car, le club en a profité pour finaliser certaines choses.

Charlem Léa Legnoki

Le nouveau promu de la Ligue de football du Kouilou au championnat national d'élite peine à s'imposer dans la cour des grands. Sur quatorze matchs joués, Nathaly's a trois victoires, un nul et onze défaites. Avec 10 points au compteur, la jeune équipe du Kouilou est dernière au classement provisoire soit, 18e dans un championnat mené par le FC Otho qui a également fait sa montée en ligue d'honneur cette saison.

Cette situation inquiète les dirigeants du club ponténégrin qui veulent vite trouver des solutions. « Nous sommes choqués parce que depuis que ce club a été créé on ne s'est jamais figuré au dernier classement d'une quelconque compétition et on ne peut pas se permettre d'y rester longtemps », s'est indigné le président actif du club, qui à la même occasion a annoncé la mise en place d'une cellule de crise pour essayer de voir le niveau de la situation et essayé de vite retrouver les solutions capables de ramener le FC Nathaly's à un meilleur niveau par rapport au championnat.

Evoquant quelques raisons de cette faiblesse, il a souligné que : « L'équipe en elle-même n'a pas eu assez de temps pour mieux se préparer, juste le temps de recruter quelques joueurs capables de nous accompagner. Nous avons eu à peine trois semaines de préparation, il fallait se plier en quatre

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE REHABILITATION DES PISTES RURALES

PUBLICATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE, EN PREPARATION

Après la mise en œuvre du Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP), entre 2008 et 2017, la République du Congo et la Banque mondiale préparent présentement le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PADAC), sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Le PADAC a pour objectif d'améliorer la productivité des filières agricoles et l'accès au marché de groupes de producteurs et de Micro, Petites et Moyennes Entreprises.

Il prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeurs et favorise le passage à l'échelle, en appuyant la modernisation de l'agriculture familiale et son évolution vers une agriculture commerciale pour assurer la pérennisation des activités.

Le projet se mettra en place à travers trois composantes. La Composante 1 (Appui direct aux producteurs agricoles et aux MPME agro-industrielles) a pour objectif d'augmenter la productivité et

- concevoir et exécuter les activités de réinstallation sous la forme de programmes de développement procurant aux personnes déplacées par le projet suffisamment de moyens d'investissement pour leur permettre de bénéficier des avantages du projet ;

- consulter les populations déplacées de manière constructive et leur donner la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation ;

- aider les personnes déplacées dans leurs efforts d'amélioration, de leurs moyens d'existence et de leur niveau de vie, ou du moins de rétablissement, ceux-ci étant considérés, en terme réels, aux niveaux qui prévalaient au moment de la phase précédant le déplacement ou celle de la mise

en œuvre du projet, selon la formule la plus avantageuse. Les impacts sociaux négatifs potentiels du projet seront principalement les suivants : pertes de terres à usage d'habitation, pertes d'habitations ; perte de terre de cultures ; pertes forestières ; restriction d'accès aux ressources naturelles, pertes d'activités socioéconomiques implantées sur les emprises du projet. Il est possible qu'il y ait déplacement physique dans des zones devant impérativement être libérées pour les besoins de délimitation des parcs et réserves à aménager. Les besoins globaux en terre ne pourront être connus que si tous les investissements sont connus par zones de façon précise.

Le nombre exact de personnes réellement affectées (PAP) est difficilement estimable à ce stade du projet et ne sera connu de façon exacte qu'à la fin des enquêtes de terrain par un recensement au moment de la réalisation des Plans d'Action de Réinstallation (PAR). Toutefois, les personnes qui seront affectées dans la mise en œuvre du projet peuvent être regroupées en trois catégories : les individus, les ménages au niveau des communautés locales et certaines catégories de personnes vulnérables (dont les populations autochtones).

Le contexte légal et institutionnel du CPR du PADAC a trait à la législation foncière et agro-foncière du Congo, la participation du public, les mécanismes d'acquisition de terrain, les mécanismes de réinstallation et de restructuration économique. Il contient également une analyse comparée de la législation nationale et de la Politique Opérationnelle de la Banque mondiale sur la réinstallation involontaire (OP.4.12).

Les sous-projets qui seront réalisés dans le cadre du projet relèvent soit du domaine public, soit du domaine privé. La comparaison entre le cadre juridique du Congo en matière de recasement et la PO.4.12 a fait ressortir d'une part des points de convergence et d'autre part des points de divergence. Seulement, en cas de contradiction dans l'interprétation des mesures idoines à prendre, seules les dispositions de la PO.4.12 s'appliqueront de facto.

Plusieurs institutions interviennent dans la procédure de réinstallation des populations. Dans le cadre du projet, la mise en œuvre des activités de réinstallation nécessite l'implication des services de l'État, des collectivités locales, des populations du département intéressées par le projet et de la société civile. Les structures étatiques sont légalement responsables de l'expropriation pour raison d'utilité publique, l'estimation des valeurs, la négociation des indemnités et le paiement de compensation sont biens décrits dans les textes de la législation.

Au niveau national, c'est le Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public qui traite des questions de déplacement / réinstallation de personnes. Dans le cadre des projets nécessitant le déplacement et la réinstallation de personnes, ce ministère instruit l'acte administratif de déclaration d'utilité publique et met en place, au besoin, une commission d'enquête parcellaire chargée de l'évaluation et des indemnités.

Une commission d'évaluation est créée pour procéder à une évaluation des biens. L'indemnité se fait sur la base des prix réels et actualisés, en concertation avec le propriétaire qui peut saisir les juridictions en cas de non entente. Les collectivités locales sont à la fois des communes et des départements. Elles ont des attributions importantes dans la gestion foncière et dans la gouvernance locale, en particulier les sections communales (qui sont aussi des collectivités locales).

Une commission d'évaluation est créée pour procéder à une évaluation des biens. L'indemnité se fait sur la base des prix réels et actualisés, en concertation avec le propriétaire qui peut saisir les juridictions en cas de non entente.

Les collectivités locales sont à la fois des communes et des départements. Elles ont des attributions importantes dans la gestion foncière et dans la gouvernance locale, en particulier les sections communales (qui sont aussi des collectivités locales).



d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle le long des chaînes de valeur ; et de renforcer la valorisation des produits agricoles. Les appuis fournis dans le cadre de cette composante se feront à travers des subventions à coûts partagés pour un accompagnement dans la production et la commercialisation. Cette composante aura deux sous-composantes (intensification de la production végétale et animale et développement des activités agro-industrielles).

La Composante 2 (Amélioration des infrastructures publiques et du climat des affaires pour l'agriculture commerciale) a pour objectif de favoriser le développement de l'agriculture commerciale en levant les contraintes en termes d'infrastructures et de climat des affaires. Cette composante aura deux sous-composantes (infrastructures publiques pour le développement de l'agriculture commerciale et gouvernance et cadre juridique pour l'agriculture commerciale).

La composante 3 (renforcement des capacités institutionnelles pour le soutien à l'agriculture commerciale) a pour objectif de renforcer les capacités des services publics et privés impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet et de permettre un meilleur encadrement et un appui ciblé au développement de l'agriculture commerciale par les services de l'État et d'autres services d'appui (Privés, OSC). En même temps, elle garantit la bonne exécution du projet. Elle a deux sous-composantes (renforcement des capacités des services techniques d'appui publics, privés et OSC, gestion coordination et suivi-évaluation du projet).

Certains sous-projets du PADAC pourraient avoir des impacts négatifs sociaux en termes d'acquisition de terres et de réinstallation et exigeraient l'application des procédures opérationnelles de protection sociale. Toutefois, les sites devant accueillir les sous-projets ne sont pas encore totalement définis et les travaux à réaliser ne sont non plus pas précisément décrits à cette étape de la préparation du projet. C'est ce qui justifie l'élaboration du présent Cadre de Politique de Réinstallation des populations (CPR). Le projet a également élaboré un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) pour atténuer et gérer les impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'un Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA) pour assurer l'inclusion et consultation des Populations Autochtones dans le cadre du projet.

La réinstallation involontaire a pour objectifs globaux, entre autres :

- éviter, dans la mesure du possible, ou minimiser la réinstallation involontaire, en étudiant toutes les alternatives réalisables dans la conception du projet :

Seront éligibles à la compensation sont (a) les détenteurs d'un droit formel et légal sur les terres, dont les droits sont reconnus par les lois du pays ; (b) les détenteurs qui n'ont pas de droit formel sur les terres au moment où le recensement commence, mais qui ont des titres ou autres documents reconnus ou susceptibles de l'être par les lois du pays. Les occupants sans droits ou de titres formels n'auront pas droit à des compensations pour pertes de terre ; elles percevront une aide à la réinstallation en compensation de l'activité exercée sur le site en lieu et place de la compensation pour les terres qu'elles occupent. L'ayant droit ou le bénéficiaire d'un programme de réinstallation sera toute personne affectée négativement par le projet qui, de ce fait, aura droit à une compensation, avec une attention particulière sur les femmes, les pauvres et les groupes les plus vulnérables ; mais aussi à la population hôte, en cas de déplacement physique de personnes dans une autre localité. La date limite d'éligibilité correspondra au démarrage effectif des opérations de recensement. Le projet veillera à ce qu'un dédommagement juste et équitable soit assuré pour toutes les pertes ainsi subies, en référence au taux du marché en vigueur. Il est suggéré que la préférence soit toujours donnée au paiement en nature.

Le projet veillera à informer, consulter et donner l'opportunité aux PAP de pouvoir participer de manière constructive à toutes les étapes du processus de réinstallation. Les personnes qui seront touchées par la mesure de réinstallation auront à leur disposition un mécanisme clair et transparent de gestion des plaintes et des conflits éventuels : mécanismes locaux de résolution à l'amiable ; saisine des instances locales ; saisine de la justice en dernier recours.

Les principes généraux qui serviront de guides à toutes les opérations de réinstallation tiendront compte des quatre étapes suivantes : (i) information des collectivités locales et de l'ensemble des parties prenantes ; (ii) détermination du ou (des) sous projet(s) à financer ; (iii) en cas de nécessité, préparer un PAR ; (iv) approbation du PAR. La procédure d'expropriation comprend : (a) une requête en expropriation ; (b) un plan d'expropriation et un arrêté fixant le contenu ; (c) une enquête immobilière et des biens et (d) une déclaration d'utilité publique.

Les mécanismes de compensation seront en nature d'abord, ensuite en espèces, sur demande soutenue du bénéficiaire. Des mesures d'accompagnement sous forme d'appui pourront s'ajouter à la compensation. Dans le cadre dudit projet, l'OP.4.12 privilégie plutôt la compensation en nature.

Le coût total de la réinstallation et de la compensation sera déterminé à la suite des études socioéconomiques. Ces coûts comprendront les coûts d'acquisition des terres, les coûts de compensation des pertes (terres, agricoles, forestières, habitats, etc.), les coûts de réalisation des PAR éventuels, les coûts de sensibilisation et de consultation publique, les coûts de suivi/évaluation. La partie à financer par le PADAC est estimé à 550 millions de FCFA. Le Projet financera le renforcement des capacités, de préparation des PAR et le suivi/évaluation (estimé à 550 millions de FCFA).

Le CPR du PADAC peut être consulté à l'unité de coordination du PDARP (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche), Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila, Brazzaville ou sur les sites www.agriculture.gouv.cg et www.congo-site.com.

Fait à Brazzaville, le 28 mars 2017

Le Coordonnateur du PDARP,

Isidore ONDOKI

PROMOTION DU GENRE

Près de 800 femmes ont participé à la course de la parité

Le Mouvement des femmes actives du Congo (Mfac) a organisé, le 26 mars à Brazzaville, une course populaire féminine dite de l'égalité et la parité. Au lieu de cinq-cents femmes attendues, près de 800 se sont présentées à cette course populaire féminine, à l'issue de laquelle Melvie Moundzongué a raflé la mise en moins de trente minutes.

Cette course de la parité appelée « La Congolaise » a été organisée dans le cadre du mois de la femme. Elle a mobilisé environ huit-cents femmes et jeunes filles, âgées de 16 à 65 ans, venues de tous les arrondissements de Brazzaville. Conformément à l'itinéraire retenu, ces dames ont parcouru au total 5 km, notamment en aller-retour entre le ministère des Affaires Etrangères, situé au boulevard Alfred-Raoul, et



Les femmes coureuses prenant le départ au boulevard Alfred Raoul (photo adiac)

le rond-point Mougali. À l'issue de la course, Melvie Moundzongué, jeune écolière de moins de 20 ans, a raflé la mise en bravant cette distance en moins de trente minutes seulement. Cette amateur athlète a bénéficié d'un trophée et d'une enveloppe de 500.000 Fcfa de la part du Mfac. « Je

suis très émue d'avoir remporté cette course féminine. Je n'y croyais pas car c'est pour la première que je participe à une course », s'est réjouie l'heureuse gagnante. Melcha Bankoukou, jeune fille de la même tranche d'âge, a occupé le deuxième rang et a bénéficié d'un prix et d'une

enveloppe de 300.000 Fcfa. La troisième place a été occupée par Lorie Flore Nguili Gui. Comme les deux premières, elle a été aussi récompensée par une enveloppe de 200.000 Fcfa. L'organisation a prévu octroyer aussi une somme de 50.000 fcfa à toutes les filles ayant occupé du qua-

trième au dixième rang.

Le Mfac et ses partenaires ont prévu également organiser une tombola à l'issue de laquelle les lauréats gagneront de nombreux lots, parmi lesquels les ordinateurs portables ; les splits et bien d'autres articles de valeur.

Firmin Oyé

COMMUNICATION

Les assises nationales de la presse se tiendront en mai

Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, a annoncé le 28 mars à Brazzaville la tenue en mai prochain des assises nationales de la presse.

« Nous avons réfléchi, il y a deux ans, sur la tenue de cette activité. Nous n'avons pas pu nous accorder sur la date. Au regard du calendrier politique national, il serait utile que ces assises se tiennent avant les législatives », a

la mise en place d'un comité technique chargé d'appréter les documents des assises nationales de la presse, qui seront co-organisées par le ministère de la Communication et le CSLC.

Philippe Mvouo a aussi souligné que la presse nationale était confrontée à des défis liés au numérique, au contenu, aux équipements techniques et à la formation. « Il faut tenir ces assises, sinon notre presse sera disqualifiée », a-t-il lancé. Pour le ministre Thierry Mougalla,

réuni en 1992 quelque 300 délégués. « Au cours de ces assises, plusieurs maux paralysant la presse congolaise furent mis en exergue, entre autres : l'altération du son et de l'image à la réception pour la presse audiovisuelle ; l'irrégularité des parutions pour la presse écrite ; la précarité et le sous-équipement ; ainsi que le caractère libertaire et liberticide de cette presse libérée de la censure, de la méfiance et de la peur », a fait savoir le se-



Une vue des responsables et professionnels des médias lors de la communication

déclaré le président du CSLC.

Selon Philippe Mvouo, le mois d'avril servira aux préparatifs de cette rencontre prévue en mai et qui offrira l'opportunité d'une part, d'évoquer les maux limitant l'éclosion de la presse nationale et d'autre part, de proposer des solutions.

Le président du CSLC a fait cette annonce lors du lancement de la phase préparatoire des dites assises, en présence du ministre en charge de la Communication et des médias, Thierry Mougalla. Cette phase préparatoire aboutira à

ces assises nationales de la presse porteront sur trois vocables, à savoir: la technologie; la déontologie et la formation. Les journalistes doivent faire bon usage de la liberté, car la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres, a-t-il indiqué, ajoutant que l'usage de la liberté ne doit pas être l'anarchie.

Dans une communication conjointe, le ministère de la Communication et le CSLC ont convenu d'organiser ces assises 25 ans après les états généraux de la presse, qui avaient

créaire administratif du CSLC, Théophraste Miette Likibi, qui a lu ladite communication conjointe.

Les assises nationales de la presse devraient permettre de faire le bilan du chemin parcouru depuis 1992, d'aborder les questions liées à l'amélioration du statut et des conditions de travail des professionnels des médias, d'arrimer les textes réglementaires aux mutations intervenues dans le secteur et de projeter l'avenir.

Christian Brice Elion

SUPER COUPE DE BASKETBALL

ASG et Brazza-Basket sur la première du podium



Le capitaine d'ASG en compagnie des officiels Crédit photo Adiac

En finale de la version masculine, l'Association Sportive la Grandeur (ASG) a largement dominé l'Inter club, 87 paniers à 44, tandis que chez les dames, l'équipe de la Ligue de Brazzaville a courbé l'échine face à Brazza-basket 36 à 55.

Inter club qui jusque-là était habitué à s'imposer en Super coupe de la ligue de Brazzaville, a vu noir devant ASG, dans la soirée du 26 mars au gymnase Maxime Matsima (Makélé-kélé). L'adversaire de l'Inter club a en effet offert au public une rencontre à sens unique où elle était largement dominatrice. Dès les premiers cartons, ASG a laissé entrevoir sa détermination à pas cédé en rendant la vie difficile à Inter. Chose faite et réussie puisqu'à la pause le score était à 37 paniers pour ASG contre 16 pour Inter club. A la fin du troisième carton, il s'est alourdi 61 à 24. Les militaires de l'Inter club n'ont pas pu se ressaisir. Débordés de tous côtés, ils ont ouvert les portes à l'adversaire qui a multiplié les paniers au point de s'imposer au finish, 87 à 44.

Chez les dames, par ailleurs, la hiérarchie a été respectée. Brazza-basket qui depuis plusieurs années déjà ne cesse d'empocher les titres au plan local a encore fait mal à son adversaire. Face à la sélection de la Ligue de Brazzaville, les dames de Brazza-basket n'ont pas tremblé. Elles l'ont plutôt emporté 55 à 36. En dehors des finales disputées, la Ligue a procédé à la remise des trophées

des équipes championnes ou ayant terminé dans le carré la saison écoulée (2015-2016). Il s'agit notamment de l'Etoile du Congo chez cadets, la même équipe en juniors dames et BCM en juniors hommes, Brazza-basket en seniors dames et Inter club en seniors hommes.

Dans son mot de circonstance, en présence de plusieurs invités dont l'ambassadrice du Venezuela au Congo, Norma Borges, le président de la Ligue de la ville capitale, Fabrice Matève Makaya, a exhorté les basketteurs à travailler davantage pour être au point à l'Afro-basket qui se disputera à Brazzaville dans quelques mois. « Nous devons travailler en suivant le programme de la Fédération qui met un accent particulier sur la redynamisation du Basket congolais, multiplier les efforts dans le travail pour faire bonne figure lors de la compétition continentale qui pointe à l'horizon », a déclaré le président de la Ligue départementale de Brazzaville, s'adressant aux athlètes. C'est en août en effet que se disputera à Brazzaville la Coupe d'Afrique de basketball, l'Afro basket.

Rominique Nerplat Makaya